

RAPPORT NARRATIF

Atelier régional d'appui au processus de retrait des biens naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril dans les pays francophones de l'Afrique



RDC- jardin botanique de Kinshasa ©CAZIGA BISURO Séguin

Table des matières

| | | |
|-----|---|-----------|
| 1. | Contexte et justification | 5 |
| 1.1 | Objectifs | 6 |
| 1.2 | Sites naturels concernés | 7 |
| 1.3 | Méthodologie | 8 |
| 2. | Résumé des sessions techniques | 8 |
| 2.1 | Jour 1 : Concepts et processus d’inscription sur la Liste en péril | 8 |
| 2.2 | Jour 2 : Analyse du processus de retrait des biens de la Liste en péril | 9 |
| 2.3 | Jour 3 : Session de travaux de groupe | 10 |
| 2.4 | Jour 4 : Restitution des plans d’actions pour chaque site..... | 10 |
| 3. | Propositions de plan d’actions/feuille de route par site | 11 |
| 3.1 | Réserve de faune à okapis (RDC) | 12 |
| 3.2 | Parc national de la Garamba (RDC)..... | 14 |
| 3.3 | Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal) | 21 |
| 3.4 | Réserve naturelle intégrale du mont Nimba (Côte d’Ivoire/Guinée)..... | 26 |
| 3.5 | Réserves naturelles de l’Aïr et du Ténéré (Niger) | 31 |
| 3.6 | Parc national de Kahuzi-Biega (RDC)..... | 33 |
| 3.7 | Parc national des Virunga (RDC) | 36 |
| 3.8 | Parc national du Manovo- Gounda St-Floris (RCA) | 39 |
| 4. | Recommandations formulées par les parties prenantes | 43 |
| 5. | Conclusion | 44 |
| 6. | ANNEXES..... | 45 |
| | <i>Annexe N°1 : Canevas de Présentation de chaque bien</i> | <i>46</i> |
| | <i>Annexe N°2 : Liste des participants</i> | <i>48</i> |

L'équipe d'organisation et l'ensemble des participants à l'Atelier régional d'appui au processus de retrait des biens naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril dans les pays francophones de l'Afrique rendent hommage au feu Directeur général de Madagascar National Parks (MNP), Monsieur Mamy Rakotoarijaona, pour son implication à la valorisation des Forêts humides de l'Atsinanana, bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, son engagement personnel et professionnel à la conservation et au maintien de la biodiversité des aires protégées de Madagascar.

Remerciements

Le présent document fait suite à l'atelier régional organisé à Kinshasa (RDC) du 13 au 17 juin 2022 pour soutenir le processus de retrait des biens naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril dans les pays francophones en Afrique. Cette activité mise en œuvre conjointement par le Fonds du patrimoine mondial africain (FPMA), le Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique centrale, le Bureau de l'UNESCO à Kinshasa, l'Union internationale pour conservation de la nature (UICN) et l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN), a réuni plus d'une trentaine de professionnels de la conservation. Ce groupe d'experts et de professionnels de la conservation de la nature a initié une démarche participative visant à faire un état des lieux des progrès et des performances de chaque site concerné. Cette démarche était aussi orientée vers des échanges sur l'atteinte des indicateurs de suivi en vue du retrait de ces biens naturels en Afrique de la Liste du patrimoine mondial en péril et l'application des mesures correctives. Ce processus a permis de définir de façon constructive un plan d'orientation spécifique à court et moyen termes pour le retrait des sites de la Liste en péril.

A cet effet, nous tenons à remercier les autorités de la République démocratique du Congo notamment, les équipes de l'ICCN pour l'accueil de cet important atelier technique au jardin botanique de Kinshasa.

Nous remercions également tous les gestionnaires de site et représentants des administrations nationales de tutelle en charge de la gestion des aires protégées qui ont contribué à la réussite de cette session de travail entre États parties, partenaires de conservation et organisations techniques d'accompagnement pour la préservation de la Valeur universelle et exceptionnelle (VUE) des biens du patrimoine mondial cités ci-dessous :

- (i) Réserve naturelle intégrale du mont Nimba (Côte d'Ivoire/Guinée) ;
- (ii) Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré (Niger) ;
- (iii) Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal) ;
- (iv) Parc national des Virunga (RDC) ;
- (v) Parc national de la Garamba (RDC) ;
- (vi) Parc national de Kahuzi-Biega (RDC) ;
- (vii) Réserve de faune à okapis (RDC) ;
- (viii) Parc national du Manovo-Gounda St Floris (RCA).

Nos remerciements sont aussi adressés à :

- L'équipe d'appui technique à savoir : l'UICN, l'UNESCO, l'ICCN qui ont grandement contribué à la session d'ouverture et aux échanges techniques avec les gestionnaires de site.
- Aux gestionnaires des Parcs nationaux de la Comoé et de la Salonga qui ont bien voulu partager leurs expériences respectives de retrait de la Liste en Péril.
- A la Norvège pour sa contribution financière significative pour l'organisation de cette importante activité régionale.

1. Contexte et justification

L’Afrique demeure en 2022 la deuxième région la moins représentée (8,76%) sur la Liste du patrimoine mondial et compte le plus grand nombre de biens inscrits sur la Liste en péril, avec 15 des 52 sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Parmi les 15 biens africains en péril, 11 sont inscrits comme biens naturels. Huit (8) biens naturels sur la Liste du patrimoine mondial en péril n’ont pas encore développé un état de conservation souhaité pour le retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR). Bien que les raisons de l’absence de DSOCR varient d’un cas à l’autre, il est apparu clairement que les projets existants n’ont pas encore pu être complétés par les indicateurs requis/les informations essentielles. L’approbation et la mise en œuvre d’un DSOCR sont essentielles pour garantir le respect de leur Valeur universelle exceptionnelle (VUE) sur la base d’indicateurs solides qui permettront de déterminer la conservation viable et durable du bien concerné.

Cependant, même pour les biens ayant un DSOCR adopté, le retrait de la Liste du patrimoine en péril reste incertain à court et moyen termes en raison du contexte sécuritaire régional défavorable et de la capacité institutionnelle à le mettre pleinement en œuvre. Par ailleurs, le DSOCR doit s’assurer que les recommandations formulées sont adaptées à chaque site en fonction du contexte de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril et des impacts sur sa conservation.

Le DSOCR doit également prendre en compte d’autres menaces supplémentaires qui pourraient avoir un impact négatif sur les biens dans un avenir imprévu. Il est toutefois conseillé d’établir une distinction claire entre les menaces directes et indirectes pour atteindre ses objectifs de conservation, même si l’État partie est encouragé à les traiter. L’objectif premier des mesures correctives doit être de supprimer les menaces substantielles identifiées pour la VUE de chaque bien répertorié comme étant en péril, y compris les efforts de restauration des attributs détériorés/compromis, le rétablissement de la protection et de la gestion du bien et, par la suite, son habilitation à prévenir les risques supplémentaires pour former une menace. C’est dans ce contexte, et en lien avec le Plan d’action régional pour l’Afrique (2022-2027) du troisième cycle du Rapport périodique que le présent atelier a été organisé afin de soutenir le processus de retrait des biens naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril dans les pays francophones. Cette activité mise en œuvre conjointement par le Fonds du patrimoine mondial africain, l’UNESCO, l’UICN et l’Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) a réuni à Kinshasa (RDC) du 13 au 17 juin, les gestionnaires de site et les représentants des administrations nationales de tutelle des aires protégées pour faire un état des lieux des progrès réalisés dans le développement

des DSOCR et la mise en œuvre des mesures correctives associées afin de définir une feuille de route spécifique pour le retrait des biens identifiés.

Cet atelier ayant pour objectif d'accompagner le processus de retrait des biens naturels en Afrique, s'est déroulé dans une démarche interactive avec les gestionnaires de sites, les représentants des administrations de tutelle et toutes les parties prenantes pertinentes. Au cours de cet atelier, des groupes thématiques portant sur les composantes de la VUE ont permis de travailler sur l'élaboration ou à la mise en œuvre de projets relatifs à l'amélioration de l'état de conservation souhaité des biens. Dans le but de valoriser l'expérience des États africains ayant déjà développé un DSOCR et ceux ayant abouti au retrait effectif de leur bien de la liste en péril, les gestionnaires des parcs nationaux de la Comoé et de la Salonga ont été invités à partager leurs expériences respectives. Pour donner suite à cet atelier régional qui a permis d'identifier les lacunes des différents biens dans ce processus d'élaboration de l'état de conservation souhaité, une proposition de feuille de route a été élaborée pour chaque bien. La facilitation technique de l'atelier a été assurée principalement par M. Dodé Houéhounha (UNESCO) et M. Youssouph Diedhiou Youssouph (UICN). Le rapportage a été assuré par Mme Marieme Warr (consultante) et Mme Dénise Cirhigiri (Bureau de l'UNESCO à Kinshasa).

Le présent rapport synthétise les présentations et les résultats des travaux de groupes et s'articule plus spécifique autour d'une description de la méthodologie adoptée, d'un résumé de résultats des sessions durant quatre (04) jours, d'une feuille de route spécifique proposée par les gestionnaires de site pour le suivi et les actions à mettre en œuvre et pour finir une déclinaison de recommandations additionnelles afin d'atteindre le DSOCR et les mesures correctives.

1.1 Objectifs

Ce rapport présente les principaux résultats et recommandations formulées par les États parties des biens concernés au cours de cet atelier régional qui visait non seulement à soutenir le processus d'élaboration ou de finalisation du DSOCR et à évaluer la mise en œuvre des mesures correctives pour chaque bien.

De façon spécifique, il s'agissait de : *(i)* sensibiliser et renforcer les capacités des gestionnaires des sites et des administrations de tutelle sur le processus d'élaboration de l'état de conservation souhaité en vue du retrait d'un bien de la liste en péril ; *(ii)* former les gestionnaires des sites et les représentants des administrations de tutelle sur la méthodologie d'identification et ou de révision des indicateurs en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril ; *(iii)* accompagner les gestionnaires des sites et les représentants des administrations de tutelle à établir

une feuille de route pour l'élaboration ou la finalisation du DSCOR, y compris des indicateurs, d'un calendrier pour l'application des mesures correctives et plan d'action chiffré, ainsi que leur intégration dans le plan de gestion du bien.

1.2 Sites naturels concernés

Les sites concernés par cet atelier régional d'appui au processus de retrait des biens inscrits sur la Liste du patrimoine en péril étaient au nombre de huit (08). L'État partie du Madagascar devant représenter les Forêts humides de l'Atsinanana, n'a pas pris part à l'atelier régional à cause du décès du Directeur général de Madagascar National Parks, Dr Mamy Rakotoarijaona survenu le 12 juin 2022.

Dans la liste ci-dessous, les aires protégées ayant participé à l'atelier régional, seulement 02 sites disposent d'un DSOCR adopté par le Comité du patrimoine mondial. (*¹).

Tableau 1 : Sites naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial représentés

| Biens | Pays | Année d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril |
|---|----------------------|---|
| Réserve naturelle intégrale du mont Nimba | Côte d'Ivoire/Guinée | 1992 |
| Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré | Niger | 1992 |
| Parc national du Niokolo-Koba* | Sénégal | 2007 |
| Parc national des Virunga | RDC | 1994 |
| Parc national de Kahuzi-Biega | RDC | 1997 |
| Parc national de la Garamba | RDC | 1984-1992 et 1996-à présent |
| Réserve de faune à okapis* | RDC | 1997 |
| Parc national du Manovo-Gounda St Floris ² | RCA | 1997 |

¹ Dans le tableau l'étoile à côté d'un bien naturel (*) détermine les biens ayant déjà adopté un DSOCR

² Le Comité du patrimoine mondial dans sa Décision 43 COM 7A.5 avait « Décid[é] d'accorder un délai de 4 ans [jusqu'en 2023] à l'État partie [de RCA] afin de démontrer s'il est possible de restaurer l'intégrité du bien, et de collecter des données supplémentaires sur l'état de la faune pour permettre d'évaluer si une régénération de la VUE est encore possible [...] »

1.3 Méthodologie

Cet atelier régional a été organisé sous format hybride et a réuni près d'une vingtaine de participants qui sont soit des gestionnaires de site ou des représentants des administrations nationales de tutelle, et près d'une quinzaine de personnes ressources provenant du FPMA, de UNESCO, UICN, ICCN, OIPR et WWF).

À la suite des allocutions d'ouverture, l'atelier a débuté d'abord par un cadrage et une clarification des concepts clés autour des composantes de la VUE et une brève présentation de la stratégie DSOCR pour la région Afrique afin d'harmoniser les interventions et mettre ainsi tous les participants au même niveau de compréhension. Ensuite, les gestionnaires des parcs nationaux de la Comoé et de la Salonga qui ont été impliqués dans des processus de retrait de leur bien de la Liste du patrimoine mondial en péril ont partagé de façon interactive leurs expériences et des leçons clés pouvant servir les autres sites. Enfin, il s'en est suivi des présentations sur l'état de conservation de chaque site avec une déclinaison des orientations et identification des lacunes. Ces présentations ont été combinées à des travaux de groupe qui ont permis aux participants d'aboutir à un exercice de conception d'une feuille de route pour l'élaboration ou l'amélioration de leur DSOCR.

Pour clôturer les sessions, les participants, avec l'appui des deux experts de l'UICN et de l'UNESCO ont formulé des recommandations d'orientation au cours des travaux de groupe (3 groupes cibles) en vue du retrait de chaque bien de la Liste en péril. Chaque présentation s'est achevée par une session de questions/réponses, des suggestions d'amélioration et des formulations de leçons clés apprises à tenir compte dans le processus de mis en œuvre de chaque DSCOR afin d'atteindre les indicateurs ciblés.

2. Résumé des sessions techniques

2.1 Jour 1 : Concepts et processus d'inscription sur la Liste en péril

Cette session a marqué le début des travaux avec une phase de cadrage technique et de clarification conceptuelle afin d'aboutir à une compréhension commune des termes clés liés à l'importance et à la pertinence d'un DSOCR. Il s'agit essentiellement des techniques de renseignement du tableau des indicateurs (exemple indicateurs biologiques et indicateurs de gestion) ; de la méthodologie

d'identification et/ou de mise à jour des indicateurs en vue du retrait d'un bien de la Liste du patrimoine mondial en péril. Les échanges ont permis d'aborder les quatre sujets ci-dessous :

- Qu'est-ce que le DSOCR et quel est son apport avec d'autres instruments et processus relatifs à la Liste du patrimoine mondial en péril ? (Présenté par M. Guy Debonnet) ;
- Aperçu de la stratégie DSOCR dans la région Afrique (Présenté par M. Muhammad Juma) ;
- Présentation du processus d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril et mécanisme de suivi pour le retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril (Présenté par M. Youssouph Diedhiou) ;
- Préparation d'un cadre de DSOCR, notamment les indicateurs d'état souhaité et présentation des biens naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril en Afrique (Présenté par M. Dodé Houehounha).

De ces présentations, il est ressorti clairement que l'inscription d'un bien sur la Liste en péril n'est pas une sanction et qu'il est possible d'en sortir avec un système robuste et adapté de suivi des indicateurs orienté vers les causes/menaces ayant conduit à l'inscription d'un bien sur la Liste en péril. Dans une logique chronologique, les experts ont montré que l'approbation ou la mise en œuvre d'un DSOCR nécessitent une démarche consensuelle qui résulte de la déclinaison d'indicateurs de suivi et de moyens de vérification évalués durant une mission de suivi réactif.

Pour mieux valoriser l'expérience des Etats africains ayant abouti au retrait effectif de leur bien de la liste en péril, les gestionnaires des parcs nationaux de la Comoé et de la Salonga ont partagé avec les participants sur les mécanismes mis en œuvre pour arriver à ces résultats. Au cours des discussions, les participants ont mentionné qu'il est primordial d'avoir non seulement l'engagement des gestionnaires de biens naturels en Afrique mais également l'implication stratégique des décideurs avec une bonne volonté politique des Etat parties. Tout de même, un système de suivi et d'évaluation des performances de gestion peut être une bonne stratégie. Il est également important de combiner la conservation et le développement économique et social afin d'atteindre les indicateurs du DSOCR. Ceci permet d'améliorer à la fois l'engagement des communautés aux initiatives de conservation mises en place et de diminuer certaines pressions et menaces sur les ressources des biens.

2.2 Jour 2 : Analyse du processus de retrait des biens de la Liste en péril

Une réflexion sur le retrait d'un bien de la Liste en péril revient à montrer les progrès réalisés en vue de l'atteinte des indicateurs du DSOCR et ceux réalisés dans la mise en œuvre des mesures correctives. C'est pourquoi, il a été demandé à chaque gestionnaire de site de présenter sur la base

d'un canevas spécifique (voir annexe n°1), l'état de conservation de chaque aire protégée avec une déclinaison stratégique des actions prioritaires à engager pour le retrait de la Liste en péril. Les débats ont tourné autour de aspects suivants :

- **Distinguer la particularité de chaque site** : en référence aux données, à la VUE de chaque site, au dispositif de suivi écologique et de surveillance et aux difficultés qui entravent la VUE.
- **R ressortir quelques similarités de gestion** : des similarités relatives aux pressions et menaces notées le plus souvent en lien avec les activités anthropiques, le changement climatique, les conflits armés, et les insuffisances pour un financement durable des actions de conservation.
- **Complémentarités entre gestionnaire et techniciens d'appui à la réunion régionale** : il s'agit ici de partager des connaissances et d'échanger sur des leçons clés. Ce qui a permis aux participants d'engager des discussions sur certaines notions ; à savoir : la stratégie DSOCR avec les indicateurs de suivi, les composantes de la VUE et le style de management avec certaines techniques utilisées en termes de suivi écologique et d'implication des communautés périphériques face aux actions de conservation.

2.3 Jour 3 : Session de travaux de groupe

Les gestionnaires de site et représentants des administrations nationales de tutelle des aires protégées encadrés par les experts de l'UNESCO et l'UICN ont poursuivi les présentations sur l'état de conservation de leur bien et l'analyse du processus de retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril. La nécessité de renforcer les systèmes de gestion et de protection des biens et leur alignement aux valeurs ayant justifié l'inscription des sites sur la Liste du patrimoine mondial ont été abordés. C'est au cours de cette session que les travaux de groupe ont débuté pour permettre aux participants d'établir une feuille de route pour l'élaboration ou la finalisation de leur DSOCR intégrant des indicateurs pertinents et un calendrier cohérent pour la mise en œuvre des mesures correctives.

2.4 Jour 4 : Restitution des plans d'actions pour chaque site

Le dernier jour de l'atelier a été marqué par la restitution des travaux de groupe où chaque gestionnaire et/ou représentant d'aire protégée a présenté les efforts fournis dans le cadre de l'élaboration ou de la finalisation du DSOCR. Chaque gestionnaire a montré les progrès de son site pour l'atteinte des indicateurs de son DSOCR en identifiant des moyens de vérification avec une proposition de mécanismes de financement.

Avec l'appui des deux modérateurs de l'UICN et de UNESCO, les participants ont dégagé des recommandations additionnelles par groupe afin d'atteindre l'État de conservation souhaité à

court, moyen et long terme (selon le cas de figure) en vue de retirer les sites de la Liste du patrimoine mondial en péril.

3. Propositions de plan d'actions/feuille de route par site

Cet exercice en groupe a permis aux participants de se concerter en équipe et de produire pour chaque site un plan d'actions/ Feuille de route prioritaire pour la mise en œuvre du processus de retrait de la Liste en péril.

La composition des groupes s'établit comme suit :

Groupe A:

- Réserve de faune à okapis
- Parc national de la Garamba
- Parc national du Niokolo-Koba

Groupe B:

- Parc national de Kahuzi-Biega
- Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré
- Réserve naturelle intégrale du mont Nimba

Groupe C:

- Parc national des Virunga
- Parc national du Manovo-Gounda St Floris

Les tableaux ci-dessous montrent pour chaque site, les indicateurs et actions qui ont été dégagés suivant des périodes clairement définies avec une proposition de mécanisme de financement pour envisager dans les années à venir le retrait de ces biens de la Liste en péril. Il est également ressorti des échanges, la nécessité de disposer d'un mécanisme de gestion efficace et durable afin de garantir le maintien de la VUE des biens.

3.1 Réserve de faune à okapis (RDC)

| Nom du Bien | Statut DSOCR | Actions requises | Période | Responsable (s) | Mécanismes de financement | Partenaires |
|--|--------------|--|--------------|---------------------------|---------------------------|---|
| Réserve de faune à Okapi | Adopté | Continuer les efforts pour résoudre les problèmes liés à la présence de militaires FARDC impliqués dans des activités illégales et pour obtenir l'appui de la hiérarchie militaire en vue de faire respecter les lois | | | | |
| | | - Plaidoyer auprès des autorités militaires nationales et provinciales pour obtenir l'évacuation | 2022 et suiv | ICCN (niveau national) | ICCN | WCS, CorPPN, Auditorat militaire |
| | | Annuler tous les titres des concessions minières et artisanaux, attribués illégalement et qui empiètent sur le bien | | | | |
| | | - Finalisation de l'identification des titres miniers superposés | 2022 | ICCN et CAMI | UNESCO | ICCN, CAMI, SAEMAPE, IGC |
| | | - Retrait des titres miniers superposés à l'AP | 2022-2024 | CAMI, Ministère des Mines | | |
| | | - Enlèvement des mineurs | - | RFO | RFO | CAMI, CorPPN/FARDC |
| | | Faire Démarcation de la limite Ouest | | | | |
| | | - Sensibilisation des communautés | 2022 et suiv | RFO | UNESCO | WCS, Communautés locales |
| | | - Pose des bornes et installation de panneaux de signalisation | 2023 | RFO | UNESCO | WCS, Cadastre foncier, communauté locale, chefs coutumiers, |
| | | Prendre des mesures d'atténuation des impacts liés à l'augmentation de la circulation dans la Réserve de faune à okapis | | | | |
| - Renforcer le système de contrôle des migrations par la collecte et l'analyse des données | Dès 2023 | RFO, Chefferies et autorités provinciales | RFO | WCS, Communauté locale, | | |
| - Conduire une évaluation cyclique de migration dans les grandes | | | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|---|--------------|-------------------------------------|------------------------|---|
| | | - Recensement des populations | | Institut National de la Statistique | | RFO, Chefferies et autorités provinciales |
| | | - Redynamiser et établir des institutions communautaires pour gérer la migration et l'utilisation durable des ressources. - | 2023 - 2024 | RFO | RFO | WCS |
| | | Finaliser et approuver le plan de gestion du bien, avec la création d'une zone de protection intégrale | 2023 | RFO | Projet en cours | Communautés locales |
| | | Renforcer la communication et la collaboration entre l'ensemble des parties prenantes et les services étatiques en vue d'accroître la conservation des ressources naturelles du bien | | | | |
| | | - Elaborer une stratégie conservation communautaire | 2023 | RFO | RFO | WCS, Communauté locale, |
| | | - Dispositif de réception et traitement des griefs/plaintes | 2022 et suiv | RFO | RFO | WCS |
| | | - Renforcer/redynamiser les autres structures de gestion qui sont des canaux de communication du site | 2023 | RFO | RFO | WCS, Communauté locale, chefferies, |
| | | Préparer et mettre en œuvre un plan de zonage des aires forestières qui jouxtent le bien pour protéger celui-ci des impacts négatifs de l'exploitation non durable de la forêt | | | | |
| | | - Accompagner les communautés locales dans l'obtention des titres et la gestion des concessions forestières des communautés locales | 2022 et suiv | RFO | RFO | WCS, Communautés locales |
| | | Poursuivre le recrutement et la formation des éco gardes | 2022 et suiv | RFO | RFO | WCS |

3.2 Parc national de la Garamba (RDC)

| Nom du Bien | Statut DSOCR | N° | Actions requises | Période | Responsable (s) | Mécanismes de financement | Partenaires |
|-----------------------------|--------------|----|---|-------------------------------------|-----------------|---------------------------|------------------------------|
| Parc National de la Garamba | Nonsoumis | 1 | Discuter soit (A) de la réintroduction des rhinocéros blancs (du sud) pour le retrait du bien QU (B) réinscription (sans les rhinocéros) au PM. | Sept – octobre 2022 | APN/ICCN | A déterminer | IUCN –Rhino experts / UNESCO |
| | | 2 | Dans le cas B) Révision et validation des indicateurs (baseline, objectif pour la période 2016 – 2021) sur base des explications données dans le rapport 2021 | Sept – octobre 2022 | APN/ ICCN | A déterminer | IUCN/ UNESCO |
| | | 3 | Dans le cas (B) Réviser les mesures correctives de la mission conjointe de suivi sur base des explications données dans le rapport 2021 | Sept – octobre 2022 | APN/ ICCN | A déterminer | IUCN/ UNESCO |
| | | 4 | Dans le cas (B) Établir les indicateurs, les méthodologies et les cibles du DSOCR, en concertation avec ICCN <ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs de suivi de la VUE Eléphants Girafes Buffles Hippo Suivi des habitats (savane / forêts) – land cover - Indicateurs d'intégrité (Parc) Braconnage, Orpillage (méthode de suivi spatial en cours élaboration), Contacts/incursion - Indicateurs de gestion Efforts de surveillance Plan d'utilisation des terres IMET (efficacité de gestion) | 1 ^{er} semestre 2023 (tbc) | AP / ICCN | A déterminer | IUCN/ UNESCO |

Pour les actions 1 (voir 1 à 3) selon l'option choisie il serait souhaitable qu'une mission conjointe ICCN/UNESCO puisse se rendre à Garamba en octobre – Novembre 2022.

Examen détaillé des indicateurs

Etat de mise en œuvre des indicateurs 2017 – 2021 et perspectives 2022 et années suivantes

| Indicateur | Commentaires | Situation fin 2021 | Action requise pour le DSOCR |
|--------------------------------------|--------------|--------------------|------------------------------|
| Indicateurs de bio-monitoring | | | - |

| Indicateur | Commentaires | Situation fin 2021 | Action requise pour le DSOCR |
|--|---|---|---|
| <p>Eléphants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation annuelle d'au moins 4 % entre 2016 et 2020 (sur la base de la nouvelle valeur de référence établie à partir des résultats du recensement aérien de 2016 ou, en cas de retard dans l'exécution du recensement prévu pour 2016, à partir d'une valeur de référence estimée de 1 718 individus basée sur les résultats du recensement de 2014) | <p>Le PNG abrite principalement des éléphants de forêt qui sont connus pour avoir un taux de croissance intrinsèque beaucoup plus lent que les éléphants de savane.</p> <p>Le potentiel reproductif des éléphants de forêt est faible, même dans des circonstances idéales.</p> <p>La littérature suggère un taux de croissance de 2,5 % (qui inclut l'immigration)³. L'augmentation annuelle de 4 % fixée comme objectif n'était donc pas réaliste.</p> | <p>Objectif est atteint.</p> <p>En considérant un taux de croissance annuel de 2,5 % (basé sur la littérature) et le nombre révisé d'éléphants signalés en 2017 (année après laquelle le niveau des menaces a commencé à diminuer), l'objectif pour 2021 est de 828. Le recensement aérien de 2021 ayant identifié un total de 902 éléphants (avec un intervalle de confiance supérieur de 1 002)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Valider le taux de croissance de la population d'éléphant à 2,5% par an comme proposé ; - Méthode de suivi - La population d'éléphants est estimée tous les deux ans par un recensement aérien / complété par une étude spécifique. Le financement est acquis pour les 4 prochaines années (tbc) - Fixer la cible des populations d'éléphants pour les 10 prochaines années |
| <p>Girafes du Kordofan –</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation annuelle d'au moins 5 % entre 2016 et 2020 (sur la base de la nouvelle valeur de référence établie à partir des résultats du recensement aérien de 2016 ou, en cas de retard dans l'exécution du recensement prévu pour 2016, à partir d'une valeur de référence estimée de 42 individus basée sur les résultats du recensement de 2014) | <p>Si l'on considère la valeur de référence de 2014 et une augmentation annuelle de 5%, l'objectif pour 2021 est de 59 individus.</p> <p>Si l'on considère le premier résultat obtenu via la méthodologie de reconnaissance individuelle en 2017 (45) et la même augmentation annuelle de 5%, l'objectif pour 2021 est de 55.</p> | <p>Objectif est atteint.</p> <p>Evaluation annuelle de 2021 indique un nombre total de 65 individus.</p> <p>Evaluation annuelle de 2022 : 71 individus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de protection des girafes en place / méthodologie de comptage en place | <ul style="list-style-type: none"> - Recherche génétique pour déterminer la viabilité de la population de girafe (2023 – tbc) |
| <p>Buffles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation annuelle d'au moins 5 % entre 2016 et 2020 (sur la base de la nouvelle valeur de référence établie à partir des résultats du recensement aérien de 2016 ou, en cas de retard dans l'exécution du recensement prévu pour 2016, à partir d'une valeur de référence estimée de 7 149 individus basée sur les résultats du recensement de 2014) ; - Présence de buffles dans 75 % des quadrants de 25 km2 dans le secteur nord du parc (au nord de la rivière Garamba) d'ici à 2020. | <p>La population a diminué entre 2014 et 2017, probablement en raison du niveau des menaces et des incidents de braconnage encore fort présents à cette période.</p> <p>Nous suggérons donc de considérer les données de 2017 comme base de référence, ce qui signifie que le nombre de buffles attendu pour 2021 est de 8 178.</p> <p>Sur la base de la grille de la carte ci-dessous, 65% des quadrants (32 sur les 49 couvrant la zone ciblée par le recensement aérien) montrent la présence de buffles. Cependant, sachant que les buffles ne sont pas sédentaires, la présence réelle dans chaque quadrant est probablement beaucoup plus élevée</p> | <p>8 446 buffles ont été recensés en 2021, portant la croissance annuelle moyenne de buffles à 5,9 % entre 2017 et 2021.</p> <p>le 1^{er} objectif relatif à la population de buffles est atteint.</p> <p>Le 2nd objectif relatif à la population de buffles est donc proche d'être atteint.</p> | <p>Pas d'action spécifique requise</p> |
| <p>Hippopotames</p> | <p>Le recensement aérien de 2014 n'a pas</p> | | |

³ Turkalo, A.K., Wrege, P.H. and Wittemyer, G., 2018. Demography of a forest elephant population. *PloS one*, 13(2), p.e0192777.

| Indicateur | Commentaires | Situation fin 2021 | Action requise pour le DSOCR |
|---|--|--|---|
| - Augmentation annuelle d'au moins 5 % entre 2016 et 2020 (sur la base de la nouvelle valeur de référence établie à partir des résultats du recensement aérien de 2016 ou, en cas de retard dans l'exécution du recensement prévu pour 2016, à partir d'une valeur de référence estimée de 860 individus basée sur les résultats du recensement de 2014). | comptabilisé les hippopotames des rivières Garamba et Dungu, où vivent des populations importantes d'hippopotames. Il est proposé d'utiliser les données de base du recensement de 2017 (1 400 individus) comme valeur de référence. Dès lors le nombre d'hippopotames attendu pour 2021 est de 1 702. | 2 655 hippopotames ont été recensés en 2021 , ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 17% de la population d'hippopotames entre 2017 et 2021. L'objectif révisé est atteint. | Pas d'action spécifique requise |
| Autres espèces mammifères | | | |
| - Augmentation annuelle du nombre de quadrants de 25 km ² dans lesquels la présence d'espèces a été enregistrée (basé sur la valeur de référence de 2011) | Les recensements aériens permettent d'obtenir des estimations de population fiables pour certaines grandes antilopes présentes à Garamba, telles que le bubale de Lelwal, le cobe Defassa et le cobe ougandais. Les cartes de distribution sont présentées dans le rapport de recensement aérien. | Ces populations sont en croissance. Les cartes de distribution sont disponibles dans les rapports de recensements aériens joints au rapport. | |
| Autres espèces de grands mammifères de forêt | | | |
| - Augmentation annuelle du nombre de quadrants de 25 km ² dans lesquels la présence d'espèces a été enregistrée | Les zones forestières sont essentiellement dans les Domaines de chasse. L'exploration de ces zones restées longtemps inaccessibles en raison de l'insécurité a repris en 2021 et se poursuivra dans les prochaines années. | Pour la première fois, des images de chimpanzés ont été prises par les caméra-traps installées en 2021. Un comptage de la population de chimpanzés sera réalisé en 2022. | Mettre en place un protocole de suivi / domptage des chimpanzés pour les sites Azande et Mondo Missa. |
| Indicateurs d'intégrité territoriale | | | |
| Aucune colonie permanente ou semi-permanente à l'intérieur du Parc | N/A | Il n'y a aucune colonie permanente ou semi-permanente dans le Parc. | Maintenir la surveillance |
| Aucune activité illégale d'extraction d'or dans le Parc ni dans sa zone tampon au sein des domaines de chasse, cette dernière n'ayant pas encore été désignée | N/A | Aucun site minier n'est situé dans le parc. En 2019, 66 sites ont été enregistrés dans les domaines de chasse, dont un est situé dans la zone tampon de 2 km du parc (voir la carte cf rapport 2021). Le processus de délocalisation de l'orpaillage en dehors des aires protégées est en cours. | Stratégie de délocalisation de l'orpaillage en place dans les domaines de Chasse en cours. Délais pour cessation de cette activité illégale dans les DC à déterminer (en fonction des avancées qui seront réalisées fin 2022, avec la création de ZEA). |
| Indicateurs efforts de surveillance | | | |
| Au moins 1 000 heures de surveillance aérienne effectuées chaque année | L'efficacité de la surveillance aérienne a augmenté de manière significative au cours des 5 à 6 dernières années, notamment grâce à l'acquisition de nouveaux appareils plus performants (Husky, nouvel hélicoptère). Ceci | Sur la base des capacités opérationnelles actuelles du département aviation, la direction du parc s'attend à pouvoir effectuer environ 30 heures de vol par mois (360 heures par an), | L'objectif de 1000 heures de vol de surveillance par an n'est pas réaliste (financement/capacité / efficience) |

| Indicateur | Commentaires | Situation fin 2021 | Action requise pour le DSOCR |
|---|--|--|---|
| | explique la diminution du nombre d'heures de vol de surveillance nécessaires aux vols opérationnels. (Cartes cf rapport 2021). Il convient également de noter que les vols de surveillance de nuit sont désormais effectués aussi souvent que les vols de jour. Les nouvelles lunettes de vision nocturne (NVG) achetées en 2020 permettent aux pilotes de détecter plus facilement les feux de camp illégaux. | notamment pour la surveillance, le déploiement des rangers et les activités de suivi de la faune. Les zones du parc et les domaines de chasse couverts par la surveillance aérienne au cours des 6 dernières années sont présentés sur les cartes du rapport 2021. Elles montrent que malgré la réduction du nombre d'heures de vol, 90 à 100% du parc et 80 à 100% de la DC sont couverts chaque année. | Il est proposé de revoir l'objectif qui correspond à la stratégie de surveillance aérienne. |
| Au moins 300 000 jours-personnes de patrouille au sol effectués chaque année | Garamba compte environ 220 éco-gardes opérationnels disponibles pour le déploiement (comme recommandé dans la mesure corrective e). Même si toute la force était déployée tous les jours, tout au long de l'année, le nombre total de personnes*jours de patrouilles terrestres n'atteindrait que 80 300 par an, soit environ un quart de la valeur cible de cet indicateur. La valeur fixée comme objectif n'est donc pas réaliste. | le nombre de personnes*jours de patrouille au sol a considérablement augmenté au cours des 6 dernières années. Ceci a été rendu possible grâce aux recrutements régulier d'éco-gardes, et au presque doublement de l'effectif des éco-gardes du parc. + effet de la collaboration FARDC pour les postes fixes. | L'objectif fixé n'était pas réaliste. Il est proposé de revoir l'objectif qui correspond à la stratégie de lutte anti braconnage et aux déploiements des éco-gardes. |
| Chaque quadrant de 25km ² dans le parc et sa zone tampon (à désigner) doit être surveillé sur 5km par une patrouille au sol, ainsi que par des moyens aériens, au moins une fois tous les 3 mois ; | Comme expliqué dans la section "Stratégie d'application de la loi dans la Garamba" ci-dessus, l'approche utilisée maintenant pour le déploiement des rangers n'est pas de couvrir l'ensemble de la zone protégée sur une certaine période de temps, mais plutôt de concentrer leurs efforts dans les zones où les menaces sont connues pour être plus présentes et où la faune doit être plus protégée. Ces zones sont déterminées sur la base des renseignements fournis par le RICC et des activités illégales signalées lors des vols de surveillance aérienne ou par les rangers déployés dans des postes fixes. Ce changement dans la stratégie de déploiement, couplé au fait que les menaces et les incidents sont maintenant plus localisés dans les domaines de chasse plutôt que dans le parc, expliquent la légère réduction (80 à 75%) de la superficie couverte annuellement par les patrouilles terrestres (voir graphiques et cartes cf rapport 2021). De plus, la méthodologie appliquée pour mesurer la zone couverte n'est pas celle du "quadrant" comme indiqué dans l'objectif. Nous appliquons plutôt une zone tampon de 2 km autour des traces GPS des patrouilles pédestres (avec l'option "dissoudre le résultat" afin de ne pas compter deux | Les patrouilles terrestres couvrent entre 75 et 80 % de la superficie du Parc chaque année. | Revoir l'indicateur |

| Indicateur | Commentaires | Situation fin 2021 | Action requise pour le DSOCR |
|--|--|---|------------------------------|
| | <p>fois les zones qui ont été couvertes plusieurs fois par différentes patrouilles). En utilisant l'outil "CLIP" du SIG, on obtient la surface (et le %) du parc ou du Complexe couverte par les patrouilles au sol sur une période donnée.</p> <p>Les graphiques, cartes et tableau cf rapport 2021 montrent que les patrouilles terrestres couvrent environ 75 à 80% du parc chaque année.</p> | | |
| Diminution d'au moins 10% par an du nombre de carcasses d'éléphants enregistrées par contrôle aérien et au sol par rapport à la valeur de référence pour 2016. | | <p>La base de référence de 2016 était de 91 carcasses d'éléphants braconnés signalés par les patrouilles aériennes et terrestres. L'objectif pour 2021 est donc un maximum de 54 carcasses braconnés.</p> <p>Les dernières carcasses d'éléphants braconnés trouvés dans la Garamba datent de septembre 2019. Aucune carcasse n'a été trouvée en 2020 et 2021. Par conséquent, l'objectif est atteint.</p> | |

| MESURE CORRECTIVE | APPLICATION DE LA MESURE | ACHEVEMENT | ACTION REQUISE POUR LE DSCOR |
|---|---|------------|--|
| a) Prendre d'urgence et au plus haut niveau des mesures afin d'arrêter l'implication des Forces Armées de la République Démocratique du Congo dans le braconnage | <p>Cette mesure est appliquée. Voir le rapport de la mission conjointe de suivi réactif, avril 2016</p> <p>Il est reconnu que la coopération doit se poursuivre avec les FARDC. Voir mesure c).</p> | 100% | Maintenir la coopération formelle avec les FARDC. Prévu dans le Business Plan pour les 5 prochaines années. |
| b) S'assurer que l'équipe de gardes soit correctement équipée, en particulier avec des armes appropriées et des munitions | <p>Tous les éco-gardes voient leur équipement renouvelés tous les deux ans.</p> <p>En 2021, 122 nouveaux uniformes, 21 gilets de munitions, 102 paires de bottes, 27 sacs à dos, 60 tentes, 29 sets pour patrouilles (moustiquaire, filtres à eau, GPS...) et 42 kits de nettoyage d'armes, ont été octroyés aux éco-gardes.</p> <p>Cette mesure est appliquée</p> | 100% | Cette activité de renouvellement des équipements est inscrite dans le plan d'affaires 2022-2026. |
| c) Renforcer les efforts de lutte contre le braconnage grâce à une collaboration étroite et continue avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et former un personnel de terrain hautement qualifié, motivé et bien équipé. | <p>Elle est encadrée par un Accord de Collaboration renouvelé tous les 3 mois, permettant de mobiliser une compagnie de 90 hommes placés sous le commandement du Parc.</p> <p>Un programme de formation continue et spécifique des éco-gardes est en place. Depuis 2021, Le Parc National de la Garamba est maintenant en capacité de sélectionner, former et équiper ses éco-gardes sans intervenant extérieur.</p> <p>Cette mesure est appliquée</p> | 100% | <p>Chaque année les équipements des éco-gardes sont partiellement renouvelés de façon à maintenir un niveau optimal de sécurité et de confort.</p> <p>Le plan d'affaires quinquennal 2022 – 2026 i) Acquérir le renouvellement annuel de l'équipement individuel des écogardes conformément aux prévisions quinquennales en matière d'équipements ; ii) Poursuivre le renouvellement de l'accord avec les FARDC, assurer la concertation avec les FARDC dans la zone et de maintenir la force des éco-gardes et agents de sécurité</p> |

| MESURE CORRECTIVE | APPLICATION DE LA MESURE | ACHEVEMENT | ACTION REQUISE POUR LE DSCOR |
|---|--|------------|--|
| | | | performante et opérationnelle |
| d) Renforcer la coopération transfrontalière avec le Soudan du Sud, en particulier s'agissant de la gestion du Parc national de Lantoto, un site adjacent au bien, et les efforts destinés à maîtriser le braconnage et le commerce illégal transfrontalier de produits issus de la faune sauvage | <p>Dans la pratique, le PNG communique régulièrement avec les autorités du Soudan du Sud. Cette collaboration doit être formalisée à haut niveau.</p> <p>Une rencontre a eu lieu en janvier 2022 à Djouba entre le Président du Conseil d'Administration de Garamba et le Ministre du Tourisme et de la Conservation de la Faune du Soudan du Sud, afin d'avancer dans les discussions pour l'élaboration du protocole d'accord entre les autorités compétentes des deux pays.</p> <p>Suite à cette réunion, il a été convenu d'organiser une séance de travail, réunissant toutes les parties prenantes afin d'établir et de signer le protocole d'accord. La mise en œuvre de ce protocole d'accord sera suivie par comité qui se réunira deux fois par an. Cette activité est inscrite dans le plan d'affaires quinquennal 2022 – 2026.</p> <p>Conclusion: tous les efforts sont faits du côté de l'Etat partie et du gestionnaire du Parc pour formaliser un accord. Cette mesure est en bonne voie de réalisation.</p> | 80% | Processus en cours. Des financements sont disponibles pour soutenir le processus |
| e) Achever la mise en place et le déploiement d'une équipe d'au moins 200 gardes opérationnels intégrant des membres soigneusement sélectionnés issus des FARDC | <p>A la fin de l'année 2021, le PNG dispose de 240 éco-gardes certifiés (BFR) et équipés.</p> <p>Cette mesure est réalisée. L'objectif de 200 éco-gardes est donc atteint et dépassé</p> | 120% | Le plan d'affaires quinquennal 2022- 2026 « Chap. B – Application de la Loi » prévoit de maintenir les effectifs dans les prochaines années, notamment en réalisant un recrutement et une formation de base BFR tous les deux ans. |
| f) Maintenir une surveillance efficace, et tout au long de l'année, de tout le Parc et d'au moins 50% des domaines de chasse adjacents, en accroissant la fréquence et l'étendue des patrouilles terrestres tout en maintenant les niveaux actuels de surveillance aérienne | <p>La stratégie de surveillance pédestre et aérienne n'est pas de couvrir l'ensemble de l'aire protégée sur une certaine période, mais plutôt de concentrer leurs efforts sur la base de renseignements, dans les zones où les menaces sont connues</p> <p>En 2021, les <u>patrouilles pédestres</u> couvrent entre 70 et 80% du Parc (superficie totale de 5 127 km2) et entre 40 et 60% du Complexe (superficie totale de 14 782 km2). Les <u>patrouilles aériennes</u> couvrent plus de 95% du Parc et 90 à 100% du Complexe.</p> <p>Cette mesure est appliquée</p> | 100% | La surveillance pédestre et aérienne est partie intégrante de la stratégie de LAB, financée dans le Business plan 2022 – 2026 |

| MESURE CORRECTIVE | APPLICATION DE LA MESURE | ACHEVEMENT | ACTION REQUISE POUR LE DSCOR |
|--|--|------------|---|
| g) Mettre en place une stratégie de conservation pour les Domaines de chasse et créer une zone tampon officiellement reconnue autour du bien du patrimoine mondial pour renforcer la protection de sa valeur universelle exceptionnelle. | <p>La stratégie de développement durable et de conservation communautaire pour le Complexe de la Garamba (Domaines de chasse et zone riveraine) est définie et mise en œuvre; elle est inscrite dans le plan d'affaires quinquennal du PNG (Chap. E « Développement Durable et communautés »).</p> <p>Elle comprend la définition d'un <u>plan d'utilisation des terres</u> dans les Domaines de Chasse. Le projet de PUT inclut la mise en place d'une zone tampon autour du bien et de zones de conservation dans les DC. La finalisation de ce PUT est actuellement liée à l'aboutissement du processus de délocalisation de l'orpaillage en dehors des DC. Le processus devrait commencer en 2022.</p> <p>Cette mesure est en bonne voie de réalisation</p> | 70% | <p>Processus d'élaboration du PUT en cours, avec la question de la délocalisation de l'orpaillage comme priorité.</p> <p>Processus dans le Business Plan 2022 – 2026</p> <p>Des financements de l'Union européenne et USAID sont mobilisés poursuivre la mise en œuvre de cette stratégie dans les prochaines années.</p> |
| h) Soutenir et renforcer les activités pour le développement économique des communautés alentours afin de promouvoir des moyens de subsistance durables, de réduire la dépendance à l'égard des ressources du parc et de faire en sorte que ces communautés comprennent et soutiennent les efforts de conservation | <p>La stratégie de développement durable et de conservation communautaire pour le Complexe de la Garamba (Domaines de chasse et zone riveraine) est définie et mise en œuvre depuis 2017 - 2018 ; elle est inscrite dans le plan d'affaires quinquennal du PNG (Chap. E « Développement Durable et communautés »).</p> <p>Des financements de l'Union européenne et USAID sont mobilisés poursuivre la mise en œuvre de cette stratégie dans les prochaines années.</p> <p>L'un des objectifs est de « Augmentation des revenus des communautés grâce à la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes. Les résultats obtenus en 2021 sont probants.</p> <p>Cette mesure est appliquée.</p> | 100% | <p>Processus d'élaboration du PUT en cours, avec la question de la délocalisation de l'orpaillage comme priorité.</p> <p>Processus dans le Business Plan 2022 – 2026</p> |
| i) Finaliser et approuver le plan de gestion du bien et assurer les moyens pour sa mise en œuvre | <p>Le plan d'affaires quinquennal de Garamba a été révisé pour la période 2022 – 2026 et le budget annuel établi et validé par le Conseil d'Administration et African Parks.</p> <p>Les financements sont disponibles et une stratégie de recherche de fonds, notamment de fonds innovants et en place pour assurer le financement à long terme de la gestion du Parc National de la Garamba et de ses trois</p> | 100% | Business Plan renouvelé chaque année. |

| MESURE CORRECTIVE | APPLICATION DE LA MESURE | ACHEVEMENT | ACTION REQUISE POUR LE DSCOR |
|-------------------|--|------------|------------------------------|
| | Domaines de Chasse. La mission de suivi réactif de 2016 a considéré cette mesure comme appliquée (cf p. 22 du rapport). Cette mesure est appliquée. | | |

3.3 Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal)

| | |
|---|---------------------|
| Echelle du processus de retrait : | Horizon 2025 |
| Dates prévues pour invitation de deux missions de suivi réactif pour le retrait du PNNK de la Liste en péril | 2024 |

| Nom du Bien | Statut DSOCR | Actions requises | Période | Responsable (s) | Mécanismes de financement | Partenaires | |
|--|--|---|------------|---|--|--|--|
| Parc national du Niokolo koba (Sénégal) (N153) | Approuvé en 2010 et mis à jour en 2015 | Action en cours : Processus de Mise en place d'un comité Ad hoc de suivi des interventions au PNNK et de son retrait à la Liste du patrimoine en Péril d'ici 2024 | 2021-2024 | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable/ DPN | Fonds du Patrimoine Africain UNESCO à travers le fonds norvégien | Liste de 10 PTFs engagés au processus lors de la Table ronde organisée le 16 novembre 2021 en collaboration avec UNESCO Dakar et UICN | |
| | | 1. La taille de la population des espèces emblématiques, essentielles pour la préservation de la VUE du bien (lion, éland de Derby, éléphant, lycaon) | | | | | |
| | | a) Renforcer le dispositif de suivi des espèces à caractère VUE en passant par utilisation de méthodes génétiques et de Collier GPS b) Financement des plans d'actions de suivi du Bubale, du Lycaon et de l'Eland de Derby déjà existant c) Réaliser un inventaire de la grande et moyenne Faune du PNNK d) Etendre le suivi et la surveillance dans l'ensemble du parc | 2021- 2024 | DPN-Comité Ad'hoc de suivi des interventions au PNNK | UICN à travers le plan d'urgence pour le Lycaon Programme BIOPAMA/Phase 2/UE UNESCO Dakar/Fond norvégien OMVG | <ul style="list-style-type: none"> Centre de Suivi Ecologique au Sénégal Universités de recherches Projet de Recherche MARS L'Association Derbianus conservation Ong Panthera | |

| | | | | | | |
|---|--|---|-----------|-----------------|--|---|
| | | e) Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action de suivi spécifique de la dynamique des éléphants | | | Banque Mondiale/SENRM PABPIO | |
| 2. Sur trois années consécutives, l'accroissement du taux de rencontre des espèces emblématiques est démontré sur la base des observations (directes et/ou indirectes) faites lors du suivi écologique du bien | | | | | | |
| | | a) Renforcer l'utilisation de l'outil Cyber Tracker et Approfondir les travaux sur le suivi des crottes-empruntes et traces pour les espèces à VUE ainsi que leurs régimes alimentaires b) Aménager des Miradors au niveau certains points stratégiques de fréquentation des espèces c) Intégrer le dispositif de Suivi aerien dans la collecte de données écologiques d) Produire un rapport annuel sur la tendance des effectifs des espèces à VUE | 2021-2024 | DPN | DPN-OMVG EndaEcopop Programme BIOPAMA/Phase 2 Union Europeenne | <ul style="list-style-type: none"> Université Iba Der Thiam de Thiès (Dr.Mallé Gueye), UCAD(dans le cadre du suivi des chimpanzés) Centre de Suivi Ecologique Ong Panthera |
| 3. Sur trois années consécutives, le braconnage est en baisse significative avec augmentation des efforts de patrouille | | | | | | |
| | | a) Ouvrir de nouveaux postes de garde et ouverture annuelle des pistes b) Renforcer le dispositif de Lutte Anti-Braconnage (Brigades mobiles, missions inopinées et Poste de garde, mission combines et mécanisme de sensibilisation) : Constat d'une diminution de 80 % du braconnage et d'autres activités illégales dans la zone pilote intervention de l'ONG Panthera c) Elargir la zone d'intervention de Panthera afin de renforcer pour une meilleure protection de l'intégrité du parc et IKA satisfaisant suivant les 913.000 ha du parc d) Harmoniser le Dispositif de LAB et produire des rapports de patrouille avec tous les éléments/utilisation outil Smart e) Mettre en place une brigade fluviale d'intervention | 2017-20.. | DPN et Panthera | Etat à travers l'acquisition de matériels militaires et l'appui de PMC et du programme BIOPAMA, OMVG Banque Mondiale/SENRM Fonds norvegien Fond du patrimoine Africain | <ul style="list-style-type: none"> PMC ONG Panthera OMVG ; Banque Mondiale/SENRM |

| | | | | | | |
|--|--|--|-------------|-----------------------|---|-------------------|
| | | f) Intégrer l'utilisation de nouvelles technologies dans la méthode de surveillance du parc (drone pour le suivi et la surveillance) | | | | |
| | | 4. En plus de la mare de Simenti, plusieurs mares et/ou points d'eau alternatifs gardent l'eau pendant toute la saison sèche | | | | |
| | | a) Mener des études sur les mares afin de mieux comprendre le métabolisme et le fonctionnement de l'hydro système (études pédologiques, études hydrologiques etc.) | 2021-2024 | DPN et OMVG | OCP (office Chérifien des phosphates) OMVG | UICN OMVG |
| | | b) Utiliser les résultats des études pour restauration les mares principales du PNNK et réhabiliter les passages à gué (Gué damantan, Malapa, Wassadou, passage Koba, Bantamba, Mbolor 1 et 2) | | | Projet UFSF Nioko-Lodge Service Forestier/USA | |
| | | 5. L'envahissement des mares et des plaines herbeuses par les espèces ligneuses et/ou exotiques est maîtrisé, en appliquant une gestion du feu et autres mesures appropriées à ce type d'habitat | | | | |
| | | a) Réaliser une lutte mécanique contre la prolifération du <i>Mimosa pigra</i> | 2021-2025 | DPN | | Chercheurs |
| | | b) Réaliser des actions de suivi périodique des mares en cours de réhabilitation (Simenti, Niananka, Kountadala, Oudassi) | | | DPN OMVG | |
| | | c) Utiliser les résultats de la recherche (publications scientifiques déjà réalisées sur la Caractérisation pédologique et phytosociologique des mares de Nianaka et Dalafourouté dans un contexte d'invasion biologique par <i>Mimosa pigra</i>) | | | Banque Mondiale | |
| | | 6. Incursion du bétail dans le bien limitée à une ceinture périphérique de 1 km au maximum et solutions alternatives fournies aux éleveurs par rapport aux points d'eau et à la qualité des pâturages à l'extérieur du bien, à l'issue d'une concertation nationale sur la transhumance | | | | |
| | | a) Renforcer la sensibilisation et participation aux activités de validation des POAS et PLD des communes situées à la périphérie du Parc (couloir de passage des troupeaux de bœufs) | 2021-202... | Gestionnaire PNNK/DPN | Réseau des maires DPN | Réseau des Maires |
| | | b) Adopter des activités de surveillance épidémiologique dans le parc et au niveau de sa périphérie. | | | Projet REDISSE/ One health OMVG | |

| | | | | | | |
|--|--|---|--------------------------------|--|---|---|
| | | c) Appuyer la Communauté en réhabilitant et aménageant quelques mares localisées à la périphérie du parc. | | | | |
| | | 7. un programme de suivi écologique informatisé, basé sur ensemble des indicateurs 1 et 2 et supporté par des statistiques fiables est élaboré et est fonctionnel | | | | |
| | | a) Stabiliser les méthodes et protocoles de suivi des espèces emblématiques Renforcer le dispositif existant depuis 2016 et harmoniser avec les partenaires une systématisation des informations de suivi écologique robuste et fiable avec des données précises Monitoring et Systématisation des données de suivi écologique pour une meilleure maîtrise de la dynamique évolutive des espèces à emblématiques du PNNK et à caractère VUE | 2021-2024 | DPN | Etat Centre de suivi écologique Fond du patrimoine Africain UNESCO UICN | <ul style="list-style-type: none"> • Universités de recherches • Projet de Recherche MARS • l'Association Derbianus conservation • Ong Panthera |
| | | 8. Le dispositif de contrôle de trafic sur la Route Nationale 7 à l'intérieur du bien permet de réduire de façon significative les accidents avec des animaux sauvages. | | | | |
| | | a) Densifier les ralentisseurs et des panneaux de signalisation b) Installer des caméras de vidéo-surveillance tout au long du tronçon de la Route Nationale 7 à l'intérieur du bien, ainsi que des radars afin d'assurer le suivi des accidents avec des animaux sauvages et contrôler le respect de la limite de vitesse c) Mettre en place une brigade motorisée et les équiper de radar pour renforcer la surveillance sur le sur le tronçon à l'intérieur du bien (RN7) d) Renforcer la communication avec les usagers pour le respect de limitation de vitesse à l'intérieur du parc | 2022-2024 | DPN et Ageroute | Fond du Patrimoine Africain UICN UNESCO | |
| | | Mettre en place un PTBA d'évaluation des actions engagées pour l'atteinte de l'Etat de conservation souhaité du PNNK | semestriel | MEDD et Comité Ad'hoc | Ministère de l'environnement UNESCO UICN | UICN Fond Norvegien |
| | | Participation du Sénégal à la réunion du groupe Afrique pour la session prochaine | Session prochaine du Comité du | DPN-Comité Ad'Hoc UNESCO Bureau de Dakar | Fond du patrimoine Africain | Comité Ad'Hoc UNESCO Bureau de Dakar UICN |



| | | | | |
|--|--------------------------------|--|--|--|
| | patrimoine mondial (2023-2024) | | | |
|--|--------------------------------|--|--|--|

3.4 Réserve naturelle intégrale du mont Nimba (Côte d'Ivoire/Guinée)

| Nom du Bien | Statut DSOCR | Actions requises | Période | Responsable (s) | Mécanismes de financement | Partenaires |
|--|---|---|--------------------------------|-----------------|--|---|
| | | 1. 100% de la couverture végétale du bien conservé de toutes agressions anthropiques | | | | |
| Réserve naturelle intégrale du mont Nimba (N 155 Bis) | Soumis et attente d'approbation par le Comité (45COM) | - Corriger et matérialiser les limites du bien sur le terrain aux lieux stratégiques et à risque et soumettre une carte actualisée à haute résolution des limites du bien au Comité du patrimoine mondial | juin 2022-juin 2023 | CEGENS/OIPR | CEGENS/OIPR UNESCO Fonds du patrimoine mondial Africain (FPMA) AFD Union Européenne Secteur privé | PAPFOR / SMFG UNESCO / UICN |
| | | 2. Au moins 1 Km d'une zone tampon (ou une mesure équivalente) fonctionnel autour du bien dédiée à un développement durable | | | | |
| | | - Mettre en œuvre une zone tampon (ou une mesure équivalente) fonctionnelle autour du bien, en collaboration avec les communautés locales, qui permette une conservation effective de la VUE du bien, en recourant par exemple à la mise en place de forêts communautaires, | juin 2022-juin 2023 | CEGENS/OIPR | CEGENS/OIPR UNESCO FPMA Union Européenne AFD Secteur privé | PAPFOR UNESCO / UICN |
| | | 3. 95% de la superficie du bien incluant les habitats critiques préservée des feux de brousse d'origine anthropique sur au moins 3 années consécutives | | | | |
| | | - Identifier avec l'UICN et le Centre du patrimoine mondial une liste d'habitats critiques et d'espèces remarquables et/ou emblématiques qui feront l'objet de suivis plus spécifiques, | juin 2022-juin 2023 | CEGENS/OIPR | CEGENS/OIPR UNESCO FPMA UICN, Union Européenne AFD Secteur privé Institution de recherches et Universités | Institution de recherches et Universités UNESCO / UICN |
| | | 4. 100% des impacts directs et indirects individuels et synergiques des projets miniers ne compromettent pas la VUE du bien | | | | |
| - S'assurer que les études d'impact environnemental et social (EIES) | juin 2022-juin 2023 | CEGENS | Promoteurs des projets miniers | UNESCO / UICN | | |

| | | | | | | |
|--|--|---|---------------------|--------------|--------------------------------|-----------------------|
| | | actuelles (y compris celles des sociétés ZaliMining et Société Gui-Appro SARL) et futures des projets miniers situés dans l'enclave minière et en périphérie immédiate du bien, soient réalisées conformément aux standards internationaux les plus élevés, soumises à une évaluation indépendante et experte, et en étroite consultation avec toutes les parties prenantes clés | | | | |
| | | - S'assurer également que ces EIES qualifient les effets potentiels de ces projets sur le bien, à chaque phase de leur cycle, y compris de construction et d'exploitation, en tenant compte de leurs impacts synergiques et collatéraux liés aussi à la transformation sur place du minerai et à son transport, ainsi qu'aux changements socio-économiques à en attendre, | juin 2022-juin 2023 | CEGENS | Promoteurs des projets miniers | IFAN UICN / UNESCO |
| | | - Soumettre ces EIES au Comité du patrimoine mondial avant toute décision d'approbation de leurs conclusions et recommandations | juin 2022-juin 2023 | CEGENS | Promoteurs des projets miniers | UICN / UNESCO |
| | | - Garantir qu'aucun permis d'exploration ou exploitation minières n'empiète sur le bien et qu'aucun nouveau permis d'exploration ou d'exploitation minières situé autour du bien ne soit accordé sans réaliser une Étude d'impact environnemental stratégique et la soumettre pour avis préalable au Centre du patrimoine mondial et pour examen par l'UICN afin d'évaluer les impacts, y compris synergiques de ces projets, | juin 2022-juin 2023 | CEGEN'S/OIPR | CEGEN'S/OIPR | UICN / UNESCO |
| | | 5. 100% des impacts directs et indirects individuels et synergiques des projets d'infrastructures de développement actuels et futurs (routes et autres) ne compromettent pas la VUE du bien | | | | |
| | | - Garantir qu'aucun projet d'infrastructures de développement situé dans la périphérie | juin 2022-juin 2023 | CEGENS/OIPR | CEGENS/OIPR | BAD UICN / UNESCO |

| | | | | | | |
|--|--|---|---------------------|-------------|---|--|
| | | immédiate du bien ne soit accordé sans réaliser une Étude d'impact environnemental stratégique et la soumettre pour avis préalable au Centre du patrimoine mondial et pour examen par l'UICN afin d'évaluer les impacts, y compris synergiques de ces projets, | | | | |
| | | - En Guinée, s'assurer que les parties de la plantation d'hévéa qui empiètent sur le bien sont restituées au bien et réhabilitées | juin 2022-juin 2023 | CEGENS | CEGENS | Communautés UICN / UNESCO |
| 6. 1 calendrier de suivi écologique adopté et mis en œuvre pour les attributs majeurs de la valeur universelle exceptionnelle du bien | | | | | | |
| | | - Mettre en place un système de suivi écologique harmonisé entre le CEGENS et l'OIPR, dans les deux parties du bien, permettant de mieux connaître l'état et les tendances d'évolution de la VUE du bien dans son ensemble | juin 2022-juin 2023 | CEGENS/OIPR | CEGENS/OIPR UNESCO FPMA Union Européenne AFD Secteur privé | PAPFOR UICN / UNESCO |
| 7. 1 plan directeur intégré du bien adopté et conçu comme un système fixant les principes ainsi que les orientations fondamentales de gestion du bien dans son ensemble et un plan détaillé de gestion pour chacune des parties ivoirienne et guinéenne du bien est adopté et doté de financements suffisants pour sa mise en œuvre | | | | | | |
| | | - Finaliser et mettre en œuvre des plans de gestion des parties du bien situées dans l'un et l'autre pays, harmonisés avec celui de la Réserve naturelle du Nimba oriental au Libéria, et élaborer un plan directeur établissant une vision commune de la gestion du bien dans son ensemble. Ce cadre d'actions servira aux bailleurs, publics et privés, pour la conservation du bien et un développement socio-économique durable de sa périphérie, | juin 2022-juin 2023 | CEGENS/OIPR | CEGENS/OIPR UNESCO FPMA Union Européenne AFD Secteur privé | PAPFOR UICN / UNESCO |
| | | - Mettre en place un système de financement pérenne d'actions de conservation du bien et de développement socio-économique durable de sa | juin 2022-juin 2023 | CEGENS/OIPR | CEGENS/OIPR UNESCO FPMA Union Européenne | FPRCI (Fondation pour les parcs et réserves de Côte d'Ivoire) UICN / UNESCO |

| | | | | | | |
|--|--|--|---------------------|--------------|---|---------------------------------------|
| | | périphérie, alimenté entre autres par les contributions du secteur privé, le cas échéant; | | | AFD Secteur privé | |
| 8. 1 zone tampon/périphérique (1) clairement identifiée, (2) reconnue dans les documents précisant les règles d'aménagement et d'utilisation du territoire compatibles avec la préservation de la VUE | | | | | | |
| | | - Réaliser les Plans de Développement Local (PDL) des principales localités situées dans la zone tampon / périphérique du bien et appuyer la mise en œuvre d'activités alternatives compatibles avec la préservation de la VUE | juin 2022-juin 2023 | CEGENS/OIPR | CEGENS/OIPR UNESCO FPMA Union Européenne AFD Secteur privé | FPRCI PAPFOR UICN UNESCO |
| 9. Système de surveillance efficace et opérationnel couvrant l'ensemble du bien, mis en œuvre sur au moins 3 années consécutives | | | | | | |
| | | - Mettre en place un système de surveillance harmonisé entre le CEGENS et l'OIPR, dans les deux parties du bien, permettant de mieux lutter contre les activités illégales et l'évolution les indices d'agression | juin 2022-juin 2023 | CEGENS/OIPR | CEGENS/OIPR UNESCO FPMA Union Européenne AFD Secteur privé | PAPFOR UICN / UNESCO |
| | | - Renforcer la capacité de gestion du Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba et Simandou (CEGENS) et de l'OIPR (Office ivoirien des parcs et réserves) en 1) les dotant d'un budget de fonctionnement durable pour la gestion du site, et 2) accroissant les capacités des agents de surveillance, leurs présences sur le terrain et les moyens techniques, notamment en matériel roulant et techniques et le contrôle de leur bonne performance | juin 2022-juin 2023 | CEGEN'S/OIPR | CEGENS/OIPR UNESCO FPMA Union Européenne AFD BAD Secteur privé | PAPFOR / FPRCI BAD UICN / UNESCO |
| 10. Prochaines étapes | | | | | | |
| | | - Suivre le processus d'approbation du DSCOR qui a été soumis au Comité du Patrimoine Mondial | Juin 2022-juin 2023 | CEGEN'S/OIPR | CEGENS/OIPR | Points focaux UNESCO UICN / UNESCO |

| | | | | | | |
|--|--|---|-----------|--------------|--------------|---|
| | | - Inviter une mission de suivi réactif dans le site du Biens pour un évaluer la mise en œuvre des indicateurs | 2023-2024 | CEGENS/OIPR | UICN/ UNESCO | Etat parti Guinée/ Côte d'Ivoire UICN / UNESCO |
| | | - Retrait du site de son état de Bien de Patrimoine en péril | 2026-2027 | UICN/ UNESCO | CEGENS/ OIPR | Etat Partie Guinée/ Côte d'Ivoire UICN / UNESCO |

3.5 Réserves naturelles de l’Aïr et du Ténéré (Niger)

| ONG-WAC-FN | | | | | | | |
|---|------------------|---|-----------|-----------------|---------------------------|------------------------------|-------------------|
| Nom du Bien | Statut DSOCR | Actions requises | Période | Responsable (s) | Mécanismes de financement | Partenaires de mise en œuvre | |
| Réserves naturelles de l’Aïr et du Ténéré (Niger) | Soumis au Comité | Coord PEO | | | | | |
| | | Indicateur Biologique : Indice de présence de la gazelle dorcas, gazelle dama et le mouflon à manchette établie d’ici 3 ans | | | | | |
| | | Inventaire terrestre IKA | 2022-2024 | UG/conservateur | Coord PEO | ONG-WAC-FN | Universités/CNSE |
| | | Organisation des patrouilles terrestres IKA | 2022-2024 | UG/conservateur | | ONG-WAC-FN- FPMA | ONG-WAC |
| | | Indicateur Biologique : Etat de la diversité floristique établie d’ici 3 ans | | | | | |
| | | Cartographie des habitats | 2022-2024 | UG/conservateur | | ONG-WAC-FN | CNSE/université |
| | | Suivi de la végétation Ut PO | 2022-2024 | UG/conservateur | | ONG-WAC-FN-CNSE | CNSE/université |
| | | Indicateur d’intégrité : Etat de conservation des habitats clé (gazelle Dama, Gazelle dorcas, mouflon à manchette) établie d’ici 3 ans | | | | | |
| | | Elaboration du plan de surveillance du site | 2023 | UG/conservateur | | ONG-WAC-FN | ONG-WAC |
| | | Cartographie des habitats clés 3 espèces | 2023 | UG/conservateur | | PEO | CNSE/université |
| | | Indicateur d’intégrité : Superficie de la zone contrôlée (95 % des habitats potentiels de conservation du bien sont sous contrôles ‘ici 3 ans) | | | | | |
| | | Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de surveillance du site | 2023-2025 | UG/conservateur | | ONG-WAC-FN | ONG-WAC- FPMA |
| | | Indicateurs de Protection et gestion : Présence d’un organe de gestion et système de surveillance fonctionnel | | | | | |
| | | Unité de Gestion | | | | | Existence de l’UG |
| | | Renforcement de l’effectif du personnel | 2022 | DGEF-DFC/AP | | BE | - |

| | | | | | |
|---|--|-----------|--------------------------|------------------|------------------------------|
| | Appui en logistique du l'UG | 2022 | UG/conservateur | FN | ONG-WAC,DGEF |
| | Appui en équipements de l'UG | 2022 | UG/conservateur | FN | ONG-WAC |
| | Formation LAB +Application loi | 2022-2023 | UG/Conservateur | FN- FPMA | WAC, DGEF |
| | Formation surveillance épidémiologique | 2023 | UG/Conservateur | REDISSE | DGEF-DFC/AP |
| Indicateurs Protection et gestion : disponibilité d'un Plan de gestion d'ici 2 ans | | | | | |
| Plan d'Aménagement et de Gestion élaboré et validé | | | | | |
| Indicateurs Protection et gestion : Système de suivi écologique fonctionnel | | | | | |
| | Formation SE | 2023 | UG/conservateur | FN-FPMA- FN-FPMA | DGEF-DFC/AP |
| | Suivi qualitatif de la Faune utilisation des outils (CP) | 2022-2024 | UG/conservateur | ONG-WAC-FN | ONG-WAC-FN |
| | Inventaire terrestre IKA | 2023 | Coord PEO | ONG-WAC-FN | Universités/CNSE |
| ACTIVITES EN PERIPHERIE DE RNNAT | | | | | |
| | Sensibilisation des populations | 2022-2024 | UG/conservateur | PEO | AC/CV |
| | Restaurations des terres | 2022-2024 | communes | PEO | Ong locales/C |
| | Ouvertures des bandes de pare feux | 2022-2024 | UG/conservateur | PEO | PEO |
| | Valorisation des PFL | 2022-2024 | Associations/groupements | PEO | Ong locales/C |
| | Education Environnementale | 2022-2023 | UG/conservateur | PEO | Ong locales/C |
| | Caractérisations des sols oasiens | 2023 | Coord PEO | PEO | Institutions de recherh,CNSe |
| SUIVI ET EVALUATION | | | | | |
| | Evaluation sur l'efficacité de Gestion | 2023 | UG/conservateur | FN | UICN, WAC |
| | Supervision/suivi | 2023-2024 | DGEF/DFC/AP | ONG-WAC-FN- PEO | ONG-WAC-FN- PEO |
| | Mission de suivi réactif | 2024 | DGEF/DFC/AP | UICN-UNESCO | ONG-WAC-FN |

3.6 Parc national de Kahuzi-Biega (RDC)

| Nom du Bien | Statut DSOCR | Actions requises | Période | Responsable (s) | Mécanismes de financement | Partenaires | |
|--|---------------------------------------|---|-----------|-----------------|---------------------------|--|--|
| Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) N 137 | Draft (pas encore soumis à l'UNESCO) | I. Maintien de la couverture forestière | | | | | |
| | | 1.1. Organiser les séances des sensibilisations et conscientisations des communautés et des PA de Kalehe en particulier pour limiter la déforestation dans l'axe Lemera-Katasomwa | 2022 | PNKB | PNKB et KfW | GIZ, PA, autorités politico administratives et coutumières, Gorilla FM | |
| | | 1.2. Renforcer le suivi de la mosaïque d'habitat | 2022- | PNKB | KfW et PNKB | Institutions de recherche partenaires, Primate Expertise (PEX) | |
| | | 1.3. Reboiser les zones dégradées autour de l'AP en HA | 2022-2023 | PNKB | KfW et PNKB, FAO | PEX, GIZ, | |
| | | II. Indices d'abondances des espèces clés de la faune | | | | | |
| | | 2.1. Organiser les inventaires Biologiques en HA et BA du Parc | 2023 | PNKB | KfW, USFWS, AFD, PNKB | CRSN/Lwiro, UOB | |
| | | 2.2. Renforcer le suivi des Gorilles en Haute altitude | 2022- | PNKB | PNKB | BornFree, Gorilla Doctors, COOPERA, PEX,... | |
| | | III. Evacuation complète du couloir écologique et restauration de sa couverture végétale amorcée (indicateur d'intégrité) | | | | | |
| | | 3.1. Elaborer un plan de réhabilitation du couloir écologique | 2022 | PNKB | PNKB | Communautés locales et autres partenaires concernés, PEX | |
| | | 3.2. Installer un poste de patrouille dans le couloir écologique | 2023 | PNKB | USAID, KfW, AFD,... | PEX | |
| | | 3.3. Organiser des réunions de plaidoyer en faveur de la conservation de la biodiversité | 2022-2023 | PNKB | USAID, KfW, AFD,... | GIZ et Autorités politico administratives et coutumières | |
| | | IV. Stratégie de zonage terminée et l'évacuation des villages localisées dans le bien est achevée | | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|--|-----------|------|---|--|
| | | 4.1. Développer les activités (AGR) d'attraction et sociales autour des zones Mumbili et Nzovu sur la base des résultats de l'étude réalisée | 2022-2023 | PNKB | KfW, AFD, UNESCO, UICN, ... | Communautés locales et autres partenaires concernés |
| | | 4.2. Actualiser et Mettre en application la feuille de route de dialogue de Bukavu | 2022-2023 | PNKB | PNKB, Assemblée nationale et Provinciale, KfW, GIZ, Coopération Suisse, | Communautés locales et autres partenaires concernés |
| | | 4.3. Mettre en place des mécanismes efficaces et consensuels de gestion des plaintes adaptés au contexte spécifique du Parc | 2022 | PNKB | PNKB, KfW et AFD | GIZ |
| V. Toutes les carrières minières du PNKB sont fermées d'ici 2020 | | | | | | |
| | | 5.1. Renforcer les activités de surveillance dans les zones ciblées par les artisans miniers | 2022-2023 | PNKB | KfW et AFD | |
| VI. Au moins un kilomètre de patrouille est effectué dans 80% des quadrants du PNKB | | | | | | |
| | | 6.1. Renforcer les patrouilles en assurant la surveillance de 80% de cadrans parcouru du bien | 2023 | PNKB | PNKB, AFD et KfW | Partenaires (tous) |
| VII. Au moins 80 % des limites du parc sont matérialisées, notamment au niveau des zones névralgiques comme le couloir | | | | | | |
| | | 7.1. Documenter et matérialiser de façon participative les limites du Parc | 2023 | PNKB | PNKB, USAID, KfW, AFD,... | Services étatiques concernés, autorités politico administratives et coutumières, membres des communautés locales y compris les PA et autres partenaires intéressés |
| VIII. Les rapports SMART indiquent que les indices de braconnage ont diminué de X % (pourcentage et point de référence à établir pour les 7 secteurs du parc quand les résultats de l'inventaire seront disponibles). | | | | | | |
| | | 8.1. Organiser les séances d'analyse du taux d'augmentation et/réduction des menaces (SMART et IMET) | 2022-2023 | PNKB | PNKB | GIZ |
| | | 8.2. Formation des utilisateurs SMART | 2022 | PNKB | PNKB | |

| IX. Le taux de surveillance, tout au long de l'année, couvre au moins 60% du bien d'ici 2020, en augmentant l'étendue et la fréquence des patrouilles aux 7 secteurs (Indicateurs de gestion du parc). (Indicateurs de gestion du parc). | | | | | |
|---|---|-----------|--|---------------------------------------|--|
| 9.1. Organiser des patrouilles de surveillance dans tous les secteurs du Parc | 2022-2023 | PNKB | USAID, KfW, AFD, UNESCO, FPMA, PNKB,... | FARDC, Police, MONUSCO | |
| 9.2. Démanteler trois réseaux des braconniers | 2022-2023 | | USAID, KfW, AFD, UNESCO, UICN, ... | FARDC, Police, ANR, Communauté locale | |
| 9.3. Mettre en retraite le personnel en âge avancé | 2022-2023 | PNKB | PNKB, USAID, KfW, AFD, | Communauté locale, consultants | |
| 9.4. Recruter, former et recycler les agents | 2022-2023 | PNKB | PNKB, USAID, KfW, AFD, UNESCO, UICN, FPMA,... | Communauté locale, consultants | |
| 9.5. Poursuivre le développement des infrastructures du parc et à acquérir les équipements nécessaires pour permettre une protection et une gestion efficace du bien | 2022-2023 | PNKB | ICCN, USAID, KfW, AFD, UNESCO, UICN, FPMA, ... | | |
| 9.6. Améliorer la motivation du personnel | 2022-2023 | | PNKB, USAID, KfW, AFD, UNESCO, UICN, ... | | |
| Autres activités | | | | | |
| Soumettre le DSCOR pour validation de l'UNESCO et UICN | Septembre 2022 (pour consultation et en février 2023 pour validation) | PNKB | PNKB, UNESCO, UICN, FPMA | Communautés locales y compris les PA | |
| Mettre en place un cadre de suivi de la mise en œuvre des indicateurs en organisant des réunions trimestrielles | 2022-2024 | PNKB | PNKB, UNESCO, UICN et FPMA | | |
| Organiser une mission de suivi réactif pour apprécier le niveau de la mise en œuvre des indicateurs en vue du retrait du Bien de la liste en péril | 2024 | ICCN/PNKB | UNESCO, UICN et FPMA | - | |

3.7 Parc national des Virunga (RDC)

| Nom du Bien | Statut DSOCR | Actions requises | Période | Responsable (s) | Mécanismes de financement | Partenaires |
|----------------------------------|--------------|--|---------|-----------------|----------------------------|-------------|
| Parc National des Virunga (PNVi) | Draft | A. Données biologiques | | | | |
| | | 1. Recensement des grands singes, gorilles et chimpanzés | 2024 | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | VF/ICCN |
| | | 2. Recensement des hippopotames | 2024 | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | VF/ICCN |
| | | 3. Recensement des autres grands mammifères (biomasse des ongulés) | 2024 | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | VF/ICCN |
| | | 4. Poursuivre le suivi biologique rapproché des espèces phares | Annuel | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | VF/ICCN |
| | | 5. Assurer un suivi rapproché des lions pour avoir un indice kilométrique | Annuel | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | VF/ICCN |
| | | 6. Finaliser et mettre en œuvre l'accord avec l'Ouganda pour la lutte contre le trafic des animaux et trophées | Annuel | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | VF/ICCN/UE |
| | | 7. Évaluer en interne le progrès de mise en œuvre des indicateurs biologiques | Annuel | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | VF/ICCN |

| B. Indicateurs de gestion du PNVi | Période | Responsable (s) | Mécanismes de financement | Partenaires |
|-----------------------------------|---------|-----------------|---------------------------|-------------|
|-----------------------------------|---------|-----------------|---------------------------|-------------|

| | | | | |
|--|--------|---------|----------------------------|---------|
| 1.Assurer une couverture d'au moins 80% du site (FOBs, patrouilles terrestres, survols fluviales) | 2025 | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | VF/ICCN |
| 2.Délimiter à 100% la frontière Ouganda/RDC sur le lac Edouard | 2025 | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | VF/ICCN |
| 3.Fermer 100% des pêcheries pirates sur la côte ouest | 2025 | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | VF/ICCN |
| 4.Délimiter et contrôler systématiquement au moins 80% des frayères | Annuel | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | VF/ICCN |
| 5.Actualiser les conventions de collaborations entre le Parc et les 6 pêcheries légales | 2023 | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | VF/ICCN |
| 6.Renseigner les indices de braconnage des espèces phares | Annuel | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | VF/ICCN |
| 7. Renseigner les indices de pillage des ressources naturelles (pêche, déforestation, viande de brousse) | Annuel | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | VF/ICCN |
| 8. Disposer et mettre en œuvre les outils de gestion du site (PAG, PO, Stratégies d'interventions) | Annuel | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | VF/ICCN |
| 9.Renforcer la collaboration transfrontalière du bien par des surveillances et inventaires conjoints | Annuel | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | VF/ICCN |
| 10. Évaluer en interne le progrès de mise en œuvre des indicateurs de gestion | Annuel | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | VF/ICCN |

| C. Indicateurs d'intégrité | Période | Responsable (s) | Mécanismes de financement | Partenaires |
|---|---------|-----------------|----------------------------|--------------------------------|
| 1.Suivre la couverture forestière des secteurs sud et centre du Parc | Annuel | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | VF/ICCN/OFA C |
| 2.Réduire de 50% les superficies du Parc envahies à Mayangose, Côte ouest, Binza, Bukoma et Tongo | 2025 | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | Gouvernement provincial, FARDC |

| | | | | |
|---|--------|---------|----------------------------|--|
| 3. Réduire de 20% le taux d'occupation des terres du Parc à Lubilya et Kiorlirwe | 2025 | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | Gouvernement provincial, FARDC |
| 4. Contrôler et restaurer au moins 50% des sites de carbonisation dans le secteur de Nyamulagira et Nyiragongo | 2025 | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | ICCN/ FARDC |
| 5. Réduire le nombre de fours de charbon de bois de 30% | 2025 | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | ICCN/ FARDC |
| 6. Décrocher un engagement fort pour annuler ou affirmer le non-octroi des permis d'exploration/exploitation du pétrole dans le Parc | 2024 | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | ICCN/VF Ministre Environnement Ministre tourisme Ministre Défense |
| 7. Évaluer en interne le progrès de mise en œuvre des indicateurs d'intégrité | Annuel | VF/ICCN | Financement propre VF/ICCN | ICCN/VF |

DRAFT FEUILLE DE ROUTE_SORTIE DU PNVi DE LA LISTE DES SPM en P2RIL, 2022-2027

| | Actions | Période | Responsable | Observation |
|----|---|----------------|-------------------------|--|
| 1. | DSOCR finalisé | Décembre 2022 | PNVi/DG | |
| 2. | Soumission du document au Comité de Patrimoine Mondial | Février 2023 | DG/Commission nationale | Le Comité dirige le document à l'organe consultatif (IUCN, ...) |
| 3. | Mission de suivi réactif demandée dans le rapport | 2023 | DG | Objectif : redéfinir les nouveaux indicateurs (cfr indicateurs 2018) |
| 4. | Mission de suivi réactif demandé dans le dossier DSOCR | 2026 | DG | Objectif : accompagner le site pour le retrait |
| 5. | Date de sortie envisagée | 2027 | DG | |

| | | | | |
|----|---|-------------|-------------------------|---------------------------|
| 6. | Mise en place d'un comité de suivi du processus de retrait pour les 4 sites | Août 2022 | DG/Sites | Salonga comme observateur |
| 7. | Réunions de suivi de la mise en œuvre du DSOCR | Trimestriel | ICCN/UNESCO, FPMA, IUCN | |

3.8 Parc national du Manovo- Gounda St-Floris (RCA)

| Nom du Bien | Statut DSOCR | Actions requises | Période | Responsable (s) | Mécanismes de financement | Partenaires |
|---|-----------------|---|------------------------|---|--|---|
| Parc National Manovo Gounda Saint Floris (République Centrafricaine) | VUE à confirmer | Indicateur 1 : Un plan d'action révisé du Projet Sécurisation du Parc National Manovo-Gounda St. Floris est proposé | | | | |
| | | Action 1.1 : Proposer un plan d'action réviser du projet de sécurisation du PNMGSF | Juillet 2022 | DAF du Programme WCS RCA | Fonds norvégien, | WCS RCA, UNESCO, IUCN, Fonds du Patrimoine Africain |
| | | Indicateur 2 : Une prochaine mission de suivi du projet AGR-Réserve de Biosphère et du projet du Projet « Sécurisation du Parc National Manovo-Gounda St. Floris » est réalisée à la fin Août 2022 | | | | |
| | | Action 2.1 : Inviter une mission de suivi de la mise en œuvre des projets sécurisation du PNMGSF et AGR-Réserve de Biosphère | Août 2022 | Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, Directeur pays et Directeur pays Adjoint de WCS RCA | Fonds norvégien et projet BIOPALT | WCS RCA, UNESCO, IUCN, Fonds du Patrimoine Africain |
| | | Indicateur 3 : Les données de la bio monitoring et des inventaires pédestres et aériennes portant sur les espèces clés sont traitées dans un format statistique | | | | |
| | | Action 3.1 : Poursuivre les efforts de bio monitoring dans les territoires reconquis | En continu depuis 2020 | Coordonnateur Volet Conservation du programme WCS-RCA) | Fonds norvégien, BC-Chari (UE), Fonds Lion USFWS. | WCS RCA, UNESCO, IUCN, Fonds du Patrimoine Africain |
| | | Action 3.2 : Réaliser les inventaires aérien et pédestre sur l'ensemble du territoire du Bien | Mars – Avril 2023 | Manager de site et du programme WCS RCA et Coordonnateur du PNMGSF | Fonds Norvégien, Programme ECOFAC-6 (UE) Projet BC-Chari | WCS RCA, IUCN, Fonds du Patrimoine Africain |
| | | Action 3.3 : Traiter dans un format statistique les données de bio monitoring et des inventaires aérien et pédestres | Août 2022 – Mai 2023 | Manager de site et du programme WCS RCA, Coordonnateur du PNMGSF et Coordonnateur LAB du paysage BC-Chari | Fonds Norvégien, Programme ECOFAC-6 (UE) Projet BC-Chari | WCS RCA, UNESCO, IUCN, Fonds du Patrimoine Africain |
| Indicateur 4 : Au moins 80% de têtes de bétail transhumant en provenance du Tchad et du Soudan n'impactent l'intégrité du PNMGSF | | | | | | |

| | | | | | |
|---|---|--------------------------|--|--|---|
| | Action 4.1 : Poursuivre les efforts de dialogue avec les transhumants et d'orientation du bétail hors du PNMGSF | En continu depuis 2020 | Coordonnateur du Volet Gestion intégrée de la transhumance du programme WCS RCA | Fonds norvégien, Projet ECOFAC-6 (UE) BC-Chari (UE), Projet PAIRIAC Fonds Lion USFWS. | WCS RCA, IUCN, Fonds du Patrimoine Africain, WCS Tchad, APN RCA, APN Tchad, GIZ Cameroun FAO, OIM, Concordis, population et acteurs locaux |
| | Action 4.2 : Finaliser le processus d'élaboration du schéma directeur d'aménagement du territoire riverain du PNMGSF | En continu depuis 2020 | Coordonnateur du Volet aménagement du territoire du programme WCS RCA | Programme ECOFAC-6 (UE), Projet BC-Chari (UE), Projet PARIRIA (UE) | WCS RCA, WCS Tchad, FAO, population et acteurs locaux, IUCN, Fonds du Patrimoine Africain |
| | Action 4.3 : Etablir et matérialiser dans la zone périphérique du PNMGSF des espaces de pâturage et des couloirs de convoyage du bétail transhumant | Jusqu'à Août 2023 | Coordonnateur du Volet aménagement du territoire du programme WCS RCA | Programme ECOFAC-6 (UE), Projet BC-Chari (UE), Projet PARIRIA (UE) | WCS RCA, WCS Tchad, FAO, population et acteurs locaux, IUCN, Fonds du Patrimoine Africain |
| | Action 4.4 : Poursuivre les efforts de surveillance aérienne aux niveaux national et transfrontalier | En continu depuis 2020 | Manager du site du programme WCS RCA, Coordonnateur du PNMGSF | Fonds norvégien, Projet ECOFAC-6 (UE), BC-Chari (UE), Projet PAIRIAC (UE) Fonds Lion, USFWS. | WCS RCA, WCS Tchad, WCS Cameroun, APN RCA, APN Tchad, IUCN, Fonds du Patrimoine Africain |
| Indicateur 5 : Les 17.500 Km2 du PNMGSF (Intégrité) sont reconquis et sa Valeur Universelle Exceptionnelle confirmée | | | | | |
| | Action 5.1 : Renforcer les équipes de surveillance et de sécurisation du PNMGSF | Août 2022 – Janvier 2023 | Directeur pays et Directeur pays adjoint du Programme WCS RCA, Coordonnateur du PNMGSF | Fonds norvégien, BC-Chari (UE) Fonds Lion USFWS | WCS RCA, UNESCO, IUCN, Fonds du Patrimoine Africain, APN RCA, APN Tchad GIZ Cameroun, population et acteurs locaux |
| | Action 5.2 : Renforcer les équipements et infrastructures nécessaires à la gestion et la récupération du PNMGSF | Août 2022 – Janvier 2023 | Directeur pays et Directeur pays adjoint du Programme WCS RCA, Coordonnateur du PNMGSF | Fonds norvégien, BC-Chari (UE) Fonds Lion USFWS | WCS RCA, UNESCO, IUCN, Fonds du Patrimoine Africain, APN RCA, APN Tchad GIZ Cameroun, population et acteurs locaux |
| | Action 5.3 : Poursuivre les efforts déployés aux niveaux national et transfrontalier dans l'optique de la reconquête de l'intégrité Bien | En continu depuis 2020 | Fonds norvégien, BC-Chari (UE), Projet PAIRIAC Fonds Lion USFWS | Directeur pays et Directeur pays adjoint du Programme WCS RCA, Coordonnateur de BC-Chari | WCS RCA, IUCN, Fonds du Patrimoine Africain, APN RCA, APN Tchad, GIZ Cameroun, population et acteurs locaux |
| | Action 5.4 : Poursuivre les efforts déployés aux niveaux national et transfrontalier dans l'optique de restaurer la Valeur Universelle Exceptionnelle du PNMGSF | En continu depuis 2020 | Directeur pays et Directeur pays adjoint du Programme WCS RCA, Coordonnateur de BC-Chari | Fonds norvégien, BC-Chari (UE), Fonds Lion, USFWS. | WCS RCA, IUCN, Fonds du Patrimoine Africain, APN RCA, APN Tchad, GIZ Cameroun, population et acteurs locaux |
| | Action 5.5: Poursuivre la mise en œuvre du système d'alerte précoce aux niveaux national et transfrontalier | En continu depuis 2020 | Manager du site du programme WCS RCA, | Fonds norvégien, | WCS RCA, WCS Tchad, WCS Cameroun, APN RCA, APN Tchad, |

| | | | | | |
|--|--|---------------------------------------|--|--|--|
| | | | Coordonnateur de BC-Chari, Coordonnateur du PNMGSF | Projet ECOFAC-6 (UE), BC-Chari (UE), Projet PAIRIAC (UE) | population et acteurs locaux, IUCN, Fonds du Patrimoine Africain |
| | Action 5.6 : Etablir et sécuriser une zone tampon au voisinage de la limite Sud du PNMGSF | En continu depuis 2020 | Manager du site du programme WCS RCA, Coordonnateur du PNMGSF | Fonds norvégien, BC-Chari (UE), Fonds Lion, USFWS. | WCS RCA, WCS Tchad, WCS Cameroun, APN RCA, APN Tchad, population et acteurs locaux, IUCN, Fonds du patrimoine mondial africain |
| Indicateur 6 : Au moins 5 filières d'activités a base d'économie verte sont développées dans l'optique d'accroître la résilience des populations riveraines du Bien (PNMGSF) | | | | | |
| | Action 6.1 : Développer les activités a base d'économie verte aux niveaux local et transfrontalier dans l'optique d'accroître la résilience des populations riveraines du Bien | En continu depuis le 2e semestre 2021 | Coordonnateur du Volet Développement durable du programme WCS RCA, Coordonnateur du projet BC-Chari | Programme ECOFAC-6 (UE), Projet BIOPALT (BAD) Projet BC-Chari (UE) | WCS RCA, UNESCO/CBLT, IUCN, Fonds du Patrimoine Africain |
| Indicateur 7.1: Le plan de gestion et de conservation de la future réserve de biosphère englobant le Complexe des aires protégées du Nord-Est RCA est finalisé à la fin du mois d'Août 2022 | | | | | |
| | Action 7.2 : Finaliser le processus d'élaboration du plan de gestion et de conservation de la future réserve de biosphère englobant le Complexe des aires protégées du Nord-Est RCA | Jusqu'à septembre 2022 | Coordonnateur du Volet aménagement du territoire du programme WCS RCA | Programme ECOFAC-6, Projet BIOPALT (BAD), Fonds norvégien, | WCS RCA, UNESCO/CBLT, UNESCO (patrimoine mondial), IUCN, Fonds du Patrimoine Africain population et acteurs locaux |
| Indicateur 8 : Au moins deux d'actions par semestre sont menées pour s'informer sur l'état d'avancement du projet pétrolier au voisinage de sa frontière Nord et du dossier "tronçon routier Ndélé-Birao" dans l'optique d'anticiper les démarches visant à mettre le Bien à l'abris de possibles impacts directs et indirects qu'ils pourraient engendrer. | | | | | |
| | Action 8.1 : Poursuivre les actions dans l'optique d'éviter les impacts directs et indirects du projet pétrolier au voisinage du PNMGSF sur ses VUE | En continu depuis 2020 | Directeur de Cabinet du MEFCP, Directeur de la Faune et des aires protégées, Point Focal UNESCO | Fonds norvégien, Fonds du Patrimoine Africain | WCS, UNESCO, IUCN, DUE, IUCN, Fonds du Patrimoine Africain |
| | Action 8.2 : Poursuivre les actions dans l'optique d'éviter les impacts directs et indirects du tronçon routier Ndélé-Birao dont la réhabilitation est entrevue sur PNMGSF | En continu depuis 2020 | Directeur de Cabinet du MEFCP, Directeur de la Faune et des aires protégées, Point Focal UNESCO | Fonds norvégien, Fonds du Patrimoine Africain | Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux Forêts, Chasse et Pêche, Directeur de la Faune Point Focal UNESCO, |
| | Action 8.3 : Assurer un suivi semestriel des questions liées aux travaux du tronçon routier Ndélé-Birao, du projet pétrolier au voisinage de la limite Nord du PNMGSF ainsi que de la mise en œuvre des mesures correctives prescrites dans les EIES qui leur sont reliées | En continu depuis 2020 | Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux Forêts, Chasse et Pêche, Directeur de la Faune Point Focal UNESCO | Fonds norvégien, Fonds du Patrimoine Africain | Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux Forêts, Chasse et Pêche, Directeur de la Faune Point Focal UNESCO, |

| Indicateur 9 : Les actions précurseurs à l'initiation du processus de retrait de PNMGSF sur la Liste du patrimoine mondial en péril sont menées | | | | | |
|--|--|------------------------------------|---|---|---|
| | Action 9.1 : Produire le rapport de l'état de conservation du Bien (PNMGSF) | Janvier – Février 2023 | Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux Forêts, Chasse et Pêche, Directeur de la Faune Point Focal UNESCO | Fonds norvégien, Fonds du Patrimoine Africain | WCS RCA, UNESCO, IUCN, Fonds du Patrimoine Africain |
| | Action 9.2 : Participer comme observateur à la réunion préparatif du groupe Afrique en prélude à celle du Comité Mondial | ND | Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux Forêts, Chasse et Pêche, Directeur de la Faune Point Focal UNESCO | Fonds norvégien, Fonds du Patrimoine Africain | WCS RCA, UNESCO, IUCN, Fonds du Patrimoine Africain |
| | Action 9.3 : Participer à la 45e conférence du Comité du Patrimoine Mondial | ND | Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux Forêts, Chasse et Pêche, Directeur de la Faune Point Focal UNESCO | Fonds norvégien, Fonds du Patrimoine Africain | WCS RCA, UNESCO, IUCN, Fonds du Patrimoine Africain |
| | Action 9.4 : Inviter une mission de suivi réactif dans l'optique de confirmer l'existence de la VUE du Bien | Mai 2023 | Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux Forêts, Chasse et Pêche, Directeur de la Faune Point Focal UNESCO | Fonds norvégien, Fonds du Patrimoine Africain | UNESCO, IUCN, WCS RCA, populations et acteurs locaux |
| | Action 9.5 : Initier le processus du retrait de PNMGSF sur la Liste du patrimoine mondial en péril sont menées | A partir de la fin de l'année 2025 | Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux Forêts, Chasse et Pêche, Directeur de la Faune Point Focal UNESCO, | Fonds norvégien, Fonds du Patrimoine Africain | UNESCO, IUCN, WCS RCA, population et acteurs locaux, Fonds du Patrimoine Africain |

4. Recommandations formulées par les parties prenantes

À la suite de la séance de présentation de tous les plans d’actions pour le retrait de chaque bien de la Liste en péril, la partie formulation des recommandations était essentielle pour améliorer les orientations stratégiques et opérationnelles pouvant favoriser l’atteinte des indicateurs de chaque DSOCR ou leur finalisation selon le cas. Le tableau présente les principales recommandations formulées par les participants :

| Equipe de travail | Biens | Recommandations |
|--------------------------|---|---|
| <u>Groupe 1</u> | <ul style="list-style-type: none"> ● Parc national du Niokolo-Koba ● Réserve de faune à okapis ● Parc national de la Garamba | Mettre en place une base de données actualisée en vue de renseigner les indicateurs et d’analyser les progrès en vue du retrait des biens de la Liste en péril |
| | | Renforcer les dispositifs sécuritaires au niveau des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril localisés dans des zones de conflits armés |
| <u>Groupe 2</u> | <ul style="list-style-type: none"> ● Parc national de Kahuzi-Biega ● Réserves naturelles de l’Aïr et du Ténéré ● Réserve naturelle intégrale du mont Nimba | Suivre au niveau des États parties les projets de DSOCR soumis au secrétariat de la convention pour adoption par le Comité du patrimoine mondial à sa 45 ^{ème} session |
| | | Poursuivre avec l’UNESCO, le FPMA et les autres partenaires les efforts de mobilisation des ressources pour soutenir le processus de retrait des biens de la Liste du patrimoine mondial en péril |
| <u>Groupe 3:</u> | <ul style="list-style-type: none"> ● Parc national des Virunga ● Parc national du Manovo-Gounda St Floris | Finaliser et soumettre au Secretariat tous les DSOCR des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril en Afrique d’ici fin 2023 pour approbation par le Comité en 2024 |

Pour tous ces biens en Afrique francophone inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, la mise en place d’un mécanisme trimestriel de suivi-évaluation du DSOCR s’ajoute aux recommandations formulées par les participants afin d’aboutir à l’atteinte du processus de retrait des biens en Afrique de la Liste en péril.

5. Conclusion

Etant donné que la région Afrique compte le plus grand nombre de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril et qu'elle constitue la deuxième région la moins représentée (8,76%) sur la Liste du patrimoine mondial, ce cadre de concertation et d'orientation entre États parties africains et experts techniques du patrimoine (UICN, UNESCO, ICCN, WWF, FPMA) reste pertinent et nécessaire afin de promouvoir pour chaque site concerné des actions d'appui à l'atteinte de l'état de conservation souhaité en vue du retrait des biens naturels africain de la Liste du patrimoine mondial en péril.

Il est ressorti de cet atelier que la sensibilisation, l'information et le renforcement de capacités des parties prenantes sur l'importance de la stratégie DSOCR et sur les techniques de suivi des mesures correctives sont essentielles pour accompagner les États parties africains vers une amélioration conséquente de la conservation du patrimoine et du maintien de la VUE de chaque site.

Parmi les leçons clés apprises, il est ressorti des aspects importants pour la valorisation de ces biens naturels ; pour leur préservation et l'atteinte de l'Etat de conservation souhaité en vue de sortir les biens de la Liste en péril :

Cet atelier régional essentiellement basé sur une démarche de co-construction a permis aux participants d'être davantage informé et mieux outiller dans le cadre de leur processus de retrait. Ces derniers ont formulé ainsi d'importantes recommandations qui permettront aux gestionnaires de s'orienter et d'avoir la conviction d'un retrait possible de leur site sur la Liste des biens du patrimoine mondial en péril.

Il est aussi important de mentionner que le niveau de participation et d'engagement des parties prenantes observé lors de cette réunion régionale à Kinshasa reste satisfaisant, ce qui laisse espérer une meilleure implication de ces gestionnaires dans les processus de retrait de leurs biens de la Liste du patrimoine mondial à péril.

6. ANNEXES

Annexe N°1 : Canevas de Présentation de chaque bien

ATELIER RÉGIONAL SUR L'APPUI AU PROCESSUS DE RETRAIT DES BIENS NATURELS INSCRITS SUR
LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PÉRIL DANS LES PAYS FRANCOPHONES DE L'AFRIQUE

13 AU 17 JUIN 2022

KINSHASA - RDC

Etat Partie:
Nom du Bien en Péril

POINT N° I

Présentation de la Valeur universelle et exceptionnelle du Bien



POINT N° II

Justification de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril

POINT N° III

Présentation de l'état de conservation du site, de la mise en œuvre des mesures correctives et des progrès pour l'atteinte du DSOCR (en référence aux Décisions du Comité du patrimoine mondial)

POINT N°IV

- Défis dans l'élaboration du DSOCR ou défis dans la mise en œuvre du DSOCR
- Mesures correctives

-
- Conclusions et perspectives d'action

Annexe N°2 : Liste des participants

Atelier régional sur l'appui au processus de retrait des biens naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril dans les pays francophones de l'Afrique
13 au 17 Juin 2022 Kinshasa-RDC

Liste des participants (en présentiel et en virtuel)

| N° d'Ordre | Prénom(s) et Noms | Pays/ Site Naturel | Institution | Adresse E-mail | N° de Téléphone |
|------------|-----------------------|--|------------------|-------------------------------|--------------------|
| 1 | Sahailou Samaila | Niger/Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré | DFC/AP | sahailou2@yahoo.fr | 22 796 977 973 |
| 2 | Zannou Moïse | Cote d'Ivoire/Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba | OIPR | moise.zannou@oipr.ci | 225 07 07 6 26 221 |
| 3 | Oua Justin Bilivoghui | Guinée/Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba | CEGENS | justinbilivogui@gmail.com | 224 622 928 708 |
| 4 | Paulin POLEPOLE | RDC/Réserve de faune à okapis | WCS | ppolepole@wcs.org | 243 816 134 669 |
| 5 | Séguin Caziga Bisuro | RDC/Parc national de Kahuzi-Biega | ICCN | bisurocaziga@gmail.com | 243 979 049 170 |
| 6 | Olivier Blaise | RDC/Parc national de la Garamba | African Parks | olivier@africanparks.org | 829835859 |
| 7 | Chantal Shalukoma | RDC/Parc national des Virunga | ICCN | chantal.shalukoma@iccnrdc.org | 978135169 |
| 8 | Mulenda Tresor | ICCN/RDC | ICCN | tresor.mulenda@iccnrdc.org | 243 815 402 344 |
| 9 | Marième Warr | Sénégal//PNNK | Direction des Pa | marieme.sodawarr@gmail.com | 221 77 705 38 46 |
| 10 | Ndallot Gérémié | RCA/Parc national du Manovo-Gounda St Floris | | ndallot_2006@yahoo.fr | 23675058456 |
| 11 | Zowoya Florent | RCA/Directeur Pays Adjoint, Coordinateur des Politiques et Rel | WCS | fzowoya@wcs.org | 23675507463 |
| 12 | Martin Kabaluapa | RDC/Salonga | WWF | MKABALUAPA@wwfdrdc.org | 243 813 111 220 |
| 13 | Olivier MUSHIETE | RDC/Directeur Général ICCN | ICCN | | ... |
| 13 | Youssouph Diedhiou | Sénégal | UICN | youssouph.diedhiou@iucn.org | 221 77 656 51 65 |
| 14 | Albino Jopela | AWHF | AWHF | KatlegoP@dbsa.org | 27 663 860 783 |
| 15 | Paul N'lemvo Budiongo | RDC | ICCN | paul.nlemvo@iccnrdc.org | 243 998 362 777 |
| 16 | Prisca Iete | S.A | AWHF | PriscaL@dbsa.org | 27 762 742 996 |

| | | | | | |
|----|---------------------------|---|-------------------|--|-----------------|
| 17 | Roxanne Skosana | S.A | AWHF | RoxanneS@dbsa.org | 27 665 873 769 |
| 18 | Lusamba-Tshidibi | RDC | ICCN | symphoros.lusamba@iccnrdc.org | 243 815 042 356 |
| 19 | Houehounha Dodé | Cameroun | UNESCO | d.houehounha@unesco.org | 33 767 682 882 |
| 20 | Ben Balongelwa | RDC | ICCN | Ben.Balongelwa@iccnrdc.org | 243 815 990 465 |
| 21 | Sungu Muanda Joseph | RDC | Com. Nat Unesco | jsungu2@gmail.com | 243 812 942 919 |
| 22 | Dr Albert Sebagenzi | RDC | ICCN | albert.sebagenzi@iccnrdc.org | 243 823 891 824 |
| 23 | Jeff Mapilanga | RDC | ICCN | wats.mapilanga@iccnrdc.org | 243 998 810 192 |
| 24 | Augustin Bikale | RDC | UNESCO bureau | a.bikale-mukundayi@unesco.org | 243 970 119 745 |
| 25 | Dénise CIRHIGIRI | RDC | UNESCO bureau | d.cirhigiri@unesco.org | 243 851 860 562 |
| 26 | Steven Bamoyo | RDC | ICCN | steven.bamoyo@iccnrdc.org | 243 813 823 790 |
| 27 | Mohamed Juma (en ligne) | Chef d'Unité CLT/WHC/AFR | WHC | | ... |
| 28 | Pierre Kafando (en ligne) | Salonga | | | ... |
| 29 | Roger kouadio (en ligne) | Cote d'Ivoire/Parc national de la Comoe | OIPR | roger.kouadio@oipr.ci | ... |
| 30 | Guy Debonnet | WHC/Section patrimoine naturel | WHC/Section pa... | ... | ... |
| 31 | Stéphanie Baud (en ligne) | RDC/Garamba | African Parks | sbaud@africanparks.org | ... |
| 32 | Lusambulu Marceline | RDC/ICCN/Appui logistique | ICCN | | 999995060 |
| 33 | Ditalua Solange | RDC/ICCN/Appui logistique | ICCN | | 999991377 |
| 34 | kamoso Gertride | RDC/ICCN/Appui logistique | ICCN | ... | ... |
| 35 | Tony Nzohameso | ICCN/Appui logistique/Camera et photo | ICCN | | 243 825 267 912 |
| 36 | Symphorose Lusamba | RDC/ICCN/Appui logistique | ICCN | | 243 815 042 356 |
| 36 | Luyeye Raissa | RDC/ICCN/Appui logistique | ICCN | | 243 844 565 590 |
| 37 | Kongolo | RDC | ICCN-JBK | | 243 821 766 562 |